

**Valable à partir du 01.06.2024**

**Modèle de Plan de tir pour
l’organisation de Fêtes de tir**

*Les dispositions de ce Modèle de plan de tir sont valables en tant que directives pour l’élaboration des Plans de tir des Fêtes.*

*Pour des raisons de lisibilité on a renoncé dans ce document à une utilisation simultanée des formes féminines et masculines. Toutes les désignations de personnes sont néanmoins valables pour les deux sexes.*

1. **Principes**
2. Les Règles du tir sportif (RTSp) prescrivent pour toutes les Fêtes de tir l’établissement d’un Plan de tir.
3. La cible «Société» respectivement une Compétition des sociétés doit être proposée.
4. Les Fêtes de tir sont soumises aux taxes et la licence est obligatoire.
5. La contribution de sport et de formation est comprise dans les frais de participation et doit figurer dans le décompte que l’organisateur doit adresser à la FST. Le décompte doit être effectué au moyen du formulaire (2.22.01) que la FST met à disposition.
6. Pour toute munition non fournie par l’organisateur, une contribution de sport et de formation doit être payée pour chaque coup de concours.
7. **Précisions pour l’organisateur**

## Règlements

1. Le Modèle de plan de tir est basé sur les Règles du tir sportif (RTSp), soit le Règlement et les neuf Sous-Règlements qui ont leur propre désignation mais font partie intégrante des RTSp

Partie Titre Doc.

A Règlement 1.10.4020 f

B Règles techniques générales pour toutes les disciplines (RTG) 1.10.4021 f

C Règles techniques Carabine et Fusil (RTCF) 1.10.4022 f

D Règles techniques Pistolet (RTP) 1.10.4023 f

E Règles relatives aux Concours (RC) 1.10.4024 f

F Règles relatives aux Participants (RP) 1.10.4025 f

G Règles concernant l’Infrastructure (RI) 1.10.4026 f

H Règles relatives aux prestations financières (RFi) 1.10.4027 f

I Règles techniques Carabine Tir sur appui (RTCA) 1.10.4028 f

J Règles techniques Pistolet Tir sur appui (RTPA) 1.10.4029 f

1. Les adaptations effectuées par les organisateurs de Fêtes de tir ne doivent pas contrevenir aux RTSp.
2. Les RTSp, y compris les Sous-Règlements cités ci-dessus, se basent sur:
	1. Les Statuts de la Fédération sportive suisse de tir (FST);
	2. Les Statuts, Règles et autres dispositions de la Fédération internationale de tir (ISSF);
	3. Le Statut concernant le dopage de Swiss Olympic et Antidoping Suisse;
	4. l’Ordonnance sur le tir hors du service du Conseil fédéral (RS 512.31), l’Ordonnance sur le tir hors du service du DDPS (RS 512.311), l’Ordonnance sur les installations servant au tir hors service du DDPS (RS 510.512), les Exigences techniques des installations pour le tir hors du service (RS 51.065) ainsi que le Catalogue des moyens auxiliaires autorisés et des armes admises pour les exercices fédéraux (Form. 27.132);
	5. le Règlement disciplinaire de la FST;
	6. les Statuts et les Conditions Générales d’assurance de l’USS.
3. Toutes les parties de textes du Modèle de plan de tir marquées en jaune dépendent du type de manifestation. Toutes les parties qui ne sont pas codées par couleur sont contraignantes.
4. Les RTSp de la FST s’appliquent au tir sportif. Lorsque celles-ci ne prévoient pas de réglementation, ce sont les Règles ISSF qui s’appliquent.

## Ordre de classement selon l’âge

Si le Plan de tir, respectivement le règlement, ne contient pas de dispositions particulières, le rang est déterminé en cas d’égalité des résultats par les meilleurs coups profonds (par exemple: nombre de 10, 9, 8, etc.) de tout le programme (sans coups d’essai), puis par l’âge.

1. L’ordre de classement est fixé comme suit selon l’âge:
	1. Juniors (U13 – U21), en débutant par les plus jeunes;
	2. Seniors vétérans (SV), en débutant par les plus âgés;
	3. Vétérans (V), en débutant par les plus âgés;
	4. Seniors (S), en débutant par les plus âgés;
	5. Elite (E), Elite ouvert (EO) en débutant par les plus âgés.
2. Le plan de tir ou le règlement peut prévoir le regroupement de classes d’âge.
3. Lors des Concours individuels ou de formations, les classements doivent être établis dans l’ordre fixé dans le Plan de tir ou dans le règlement pour les cibles répartition et dons.

## Compensation de l’âge Fusil 300m

1. Une compensation de l’âge est accordée par une remise de distinctions pour un nombre de points inférieur.
2. La compensation minimale pour les classes d’âge Juniors (U13 – U21), Vétérans (V) et Seniors vétérans (SV) est fixée comme suit:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de cibles** | **Nombre de coups** | **U19 / U21 / V** | **≤ U17 / SV** |
| Cibles à 4 et à 5 points | ≤ 12 coups | 1 point | 2 points |
|  | par 12 coups suppl. | 1 point | 2 points |
| Cibles à 10 points | ≤ 6 coups | 1 point | 2 points |
|  | ≤ 12 coups |  2 points | 3 points |
|  | par 6 coups suppl. | 1 point | 2 points |
| Cibles à 100 points | par coup |  2 points | 3 points |

1. Les Vétérans peuvent tirer en position couché avec le fusil libre et le fusil standard.
2. Les Seniors vétérans peuvent tirer couché, appuyé, sauf lors des Maîtrises, des Championnats de groupes et d’équipes, ainsi que des Championnats de Match. Les Seniors vétérans qui veulent bénéficier de la compensation d’âge «couché sur appui» renonceront à participer au Concours des Vainqueurs de la Fête ou à la Finale du Roi du tir.

## Compensation de l’âge Carabine 50m

1. Une compensation de l’âge est accordée par une remise de distinctions pour un nombre de points inférieur.
2. La compensation minimale pour les classes d’âge Juniors (U13 – U21), Vétérans (V) et Seniors vétérans (SV) est fixée comme suit:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de cibles** | **Nombre de coups** | ***U19 / U21 / V*** | ***U13 / U15 / U17 / SV*** |
| Cible à 5 points | ≤ 12 coups | 1 point | 2 points |
|  | Pour 1 - 12 coups suppl. | 1 point | 2 points |
| Cible à 10 points | ≤ 6 coups | 1 point | 2 points |
|  | ≤ 12 coups |  2 points | 3 points |
|  | Pour 1 - 6 coups suppl. | 1 point | 2 points |
| Cible à 20 points | ≤ 6 coups |  2 points | 3 points |
|  | ≤ 12 coups |  4 points | 5 points |
|  | Pour 1 - 6 coups suppl. |  2 points | 3 points |
| Cible à 100 points | Par coup |  2 points | 3 points |

Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans peuvent tirer toutes les cibles en position couchée sur appui (sauf les Maîtrises). Les Juniors et les Seniors vétérans, qui veulent bénéficier de la compensation d’âge «couché sur appui», renonceront à participer au Concours des Vainqueurs de la Fête ou à la Finale du Roi du tir.

## Compensation de l’âge Pistolet 25/50m

* + 1. Une compensation d’âge est accordée par une remise de distinctions pour nombre de points inférieur.
		2. Les règlements correspondants et les DE relatives aux Maîtrises s’appliquent aux Maîtrises.
		3. En ce qui concerne les Championnats de groupes et les Championnats d’équipes, il n’est pas accordé de compensation de l’âge.

 **Pistolet 25m**

 La compensation minimale pour les classes d’âge Juniors (U13 – U21), Vétérans (V) et Seniors vétérans (SV) est fixée comme suit:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Programme** | **Série** | ***U19 / U21 / V*** | ***U13 / U15 / U17 / SV*** |
| Précision | par série | 1 point | 2 points |
| Séries | par série | 1 point | 2 points |
| Vitesse | par série | 1 point | 2 points |

 Pistolet 50m

La compensation minimale pour les classes d’âge Juniors (U13 – U21), Vétérans (V) et Seniors vétérans (SV) est fixée comme suit:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Genre de cibles** | **Nombre de coups** | ***U19 / U21 / V*** | ***U13 / U15 / U17 / SV*** |
| Cible à 4 et 5 points |  ≤ 6 coups | 1 point | 2 points |
|  ≤ 12 coups | 2 points | 3 points |
|  par 6 coups suppl. | 1 point | 2 points |
| Cible à 10 points etCible à 10 points 50cm |  ≤ 6 coups | 1 point | 2 points |
|  ≤ 12 coups | 2 points | 3 points |
|  par 6 coups supplém. | 1 point | 2 points |
| Cible à 100 points 1m |  par coup | 2 points | 3 points |

## Aperçu des différents coûts selon les différents types de bonnes cibles (du point de vue du participant)

1. **Les frais de participation** (coût des passes pour les tireurs individuels ou les formations) comprennent le prix des passes, les taxes, contributions et les autres coûts.
2. Les taxes ne sont facturées qu’une seule fois par participant.
3. En ce qui concerne les définitions des différents coûts, voir article 7 et suivants.

|  |  |
| --- | --- |
| Remarques importantes | **Cet aperçu reflète le plan de tir d’une manifestation n’ayant qu’une bonne cible. Lors de manifestations avec plusieurs cibles, les coûts identiques sont à répartir proportionnellement sur les différentes cibles** |
| **Genre de manifestation** | **Tirs interne des sociétés, Tirs de la Fédération, Concours des sociétés, Tirs historiques, Fêtes de tir, Concours de match** |
| **Type de cible** | **Individuel** | **Individuel** | **Individuel** | **Individuel** | **Formation** | **Formation** | **Formation** | **Formation** | **Prélèvement** | **Flux de valeurs** chez l’organisateur |
| **Distinction** (insigne/carte) | sans | avec | sans | avec | sans | avec | sans | avec |
| **Répartition/dons** (espèces/nature) | sans | sans | avec | avec | sans | sans | avec | avec | Recettes | Dépenses |
| **Nom de la cible** (divers exemples) | Exercice, Entrainement de Match | Distinction, Société, Maîtrises, Tirs historiques | Répartition Dons d’honneur | Art, Militaire, Série, Vétérans, Juniors | Match de la Fédération | CG, Championnats d’équipes, Vancouver,Tirs historiques | Tir de district | Groupes, Equipes, Sociétés |
| **Chap. I** | **Frais de participation**(**Prix Individuel**/Formation) | Prix de la passe | Prix de la passe | Prix de la passe | Prix de la passe | Prix de la passe | Prix de la passe | Prix de la passe | Prix de la passe |   | **Frais de participation**plus les éventuelles recettes provenant des sponsors principaux et autres sponsors de cibles, annonces et dons |  |
| **Chap. II Coût des passes** | **Finance de passe,** Art. 7/1 | --- | --- | 60% à 50% des participants40% à l’organisateur |   |   | 60% à 50% des participants40% à l’organisateur | Participant/ Formation | Aux participants |
| **Emolument de contrôle** Art. 7/2 | --- | Distinction | --- | --- | --- | Distinction | --- | --- | Participant/ Formationt | Aux fournisseurs |
| **Finance de tir,** Art. 7/3 | Finance de tir | --- | --- | --- | Finance de tir | --- | --- | --- | Par coup | ContributionsAutres coûts  |
| **Emolument pour l’attribution de rangeurs** Art. 7/4 | Pré-reservation des dates  | Pré-reservation des dates, si n’est pas compris dans le prix de la passe individuelle  | Par participant | Aux fournisseurs |
| **Chap. III Taxes** | **Taxes de la Fédération et des Associations,** Art. 8/1 | Taxes destinées à la FST, SCT/SF, Organisations subordonnées | Taxes destinées à la FST, SCT/SF, Organisations subordonnéessi elle n’est pas comprise dans le prix de la passe individuelle | Par participant | Mesures de sécurité supplémentairesInstallations de tir temporaires et autres |
| **Taxe cantonale,** Art. 8/2 | Taxe prélevée pour participation de sociétés d’autres cantons | Taxe prélevée pour participation de sociétés d’autres cantonssi elle n’est pas comprise dans le prix de la passe individuelle | Par participant | À la SCT |
| **Taxe de la FST,** Art. 8/3 | Taxe à verser à la FST lors de concours soumis à la taxe | Taxe à verser à la FST lors de concours soumis à la taxesi elle n’est pas comprise dans le prix de la passe individuelle | Parparticipant | À la FST, SCT/SF, Associations |
| **Chap. IV Contributions** | **Contribution de sport et de formation,** Art. 9/1  | Contribution de sport et de formation si elle n’est pas comprise dans le prix de la munition | Contribution de sport et de formation si elle n’est pas comprise dans le prix de la munition | Par coup | A la FST |
| **Promotion du sport,** Art. 9/2 | Contribution affectée à un cas particulier par ex. en faveur d’un site Label | Contribution affectée à un cas particuliersi elle n’est pas comprise dans le prix de la passe individuelle | Parparticipant | Aux organisateurs |
| **Autres contributions,** Art. 9/3 | Frais particuliers, autorisés par la SCT/SF | Frais particuliers, autorisés par la SCT/SF s’ils ne sont pas compris dans le prix de la passe individuelle | Par coup | Au fournisseur de prestations |
| **Chap. V** | **Autres coûts**, Art. 8/4 Art. 9/3 | Rangeurs, munition, assurances, taxes à l’environnement, armurier, installations de tir et leur utilisation, fonctionnaires, hôtes d’honneur | Rangeurs, munition, assurances, taxes à l’environnement, armurier, installations de tir et leur utilisation, fonctionnaires, hôtes d’honneur si ces coûts ne sont pas compris dans le prix de la passe individuelle | Par manifestation  | A l’organisateur |

## Coût des passes

1. **Finance de passe:** s’agissant de bonnes cibles **avec ou sans** distinctions pour lesquelles **il est prévu une répartition ou la remise de dons**, la *finance de passe*, dont les 60% doivent être versés aux participants ou formations concurrentes, correspond au montant restant après avoir déduit les taxes, contributions et autres coûts des frais de participation (coût par participant ou formation)
2. **Emolument de contrôle:** s’agissant de bonnes cibles **avec** distinctions **mais sans répartition ou remise de dons,** *l’émolument de contrôle* correspond au montant restant après avoir déduit les taxes, contributions et autres coûts des frais de participation (coût par participant ou formation).
3. **Finance de tir:** s’agissant de bonnes cibles **sans distinctions et sans répartition ou remise de dons,** *la finance de tir* correspond au montant restant après avoir déduit les taxes, contributions et autres coûts des frais de participation (coût par participant ou formation).
4. **Emolument pour l’attribution de rangeurs,** voir à ce sujet le Chapitre V, autres coûts

## Taxes et émoluments

1. **Taxes des fédérations:** Taxes à prélever par participant aux concours soumis aux taxes, destinées aux SCT/SF et éventuellement à leurs organisations subordonnées (cf. détails dans Rfi 1.10.4027.f, art. 6).
2. **Taxe cantonale:** Lors des Fêtes cantonales, une taxe cantonale peut être exigée des participants membres de sociétés d’autres cantons (cf. détails dans Rfi 1.10.4027 f, art.7).
3. **Taxe de la FST:** Taxe à verser à la FST, à prélever par participant aux concours soumis aux taxes (cf. détails dans Rfi 1.10.4027.f, art. 8).
4. **Emoluments de la FST:** Un pour cent de la somme exposée atteint doit être décomptée pour la FST avec la taxe pour les Fêtes de tir avec somme exposée.
5. **Emoluments** Les SCT fixent les émoluments qui leur sont destinés et éventuellement à leurs organisations subordonnées. Les émoluments destinés à la FST sont déterminés lors de l’AD de la FST.

## Contributions et autres coûts

1. **Contribution de sport et de formation**
	* Une contribution de sport et de formation est prélevée sur chaque cartouche d’ordonnance (munition achetée et munition de fête) et chaque cartouche d’entraînement de match GC.
	* Cette contribution de sport et de formation est comprise dans les frais de participation et doit être décomptée par l’organisateur.
	* Lorsque de la munition de sport (PC pour C50/P50/P25 et AC pour C10/P10) est utilisée, le décompte de la contribution de sport et de formation est effectué sur la base des passes tirées.
2. **Contribution de promotion du sport et autres contributions:** en sus du montant facturé pour le livret de tir (la carte de tir) l’organisateur peut prélever par participant, compétition ou bonne cible une contribution de promotion du sport ou une contribution liée à un autre but particulier.
3. **Autres coûts**: le coût de la munition ainsi que les autres coûts sont en règles générales tous répertoriés. Lors de grandes manifestations, les coûts particuliers liés aux diverses activités sont à déclarer avec justification (rangeurs, élimination des ordures, taxe environnementale, armurier de fête, infrastructure, etc.).

## Aperçu du genre de prélèvement

1. La Finance de passe (ch. II, art. 7/1) et l’Emolument de contrôle (art. 7/2) sont à prélever auprès de chaque participant ou formation;
2. La Finance de tir (ch. II, art. 7/3) est à prélever pour chaque coup tiré;
3. Les Taxes (ch. III, art. 8/1 à 8/3) sont à prélever auprès de chaque participant (par LT ou CT);
4. Les Contributions (ch. IV, art 9/1 à 9/3) sont à prélever pour chaque coup tiré;
5. Les Autres coûts (ch. V, art 7/4, art. 8/4 et art. 9/4) sont à décompter pour la manifestation;
6. Lors de manifestations avec plusieurs bonnes cibles, les montants des Taxes(chap. III) et des Contributions (chap. IV) prélevés pour chaque bonne cible ne doivent pas varier.

## Dotation

1. Au lieu de répartition en espèces, des prix-souvenir peuvent également être remis. Il doit être fait mention dans les détails relatifs aux cibles en question jusqu’à quel montant la répartition en espèces a lieu ou si un prix souvenir peut être remis. Cette détermination est définitive.
2. Les dons doivent être mentionnés dans le plan de tir. Ils ne doivent être comptabilisés qu’à la valeur marchande en cours qui a été agréée par la SCT. Les prix en nature doivent être affichés publiquement avec une indication de leur valeur.
3. Concernant la cible «Dons d’honneur», les frais de port et d’emballage sont à la charge des gagnants s’ils souhaitent que le cadeau leur soit livré.

## Attribution des dons

1. Les dons récoltés doivent être répartis sur chaque cible proportionnellement au produit des passes, ceci tant en ce qui concerne le nombre que la valeur des dons. Les dons attribués à chaque bonne cible seront répartis aux différentes armes selon les mêmes critères ou les catégories de classement.
2. Aux bonnes cibles et concours de formations, les 60 pour cent au moins du produit des finances de passe doivent être répartis en prix. Si des prix en nature ou en espèces sont attribués, au moins la moitié (½) des dons en valeur doit être distribuée en espèces.
3. Le barème de répartition doit être attribué à au moins 50 pour cent des participants de chaque bonne cible.
4. Si pour des bonnes cibles avec barème de répartition fixe ou à répartition immédiate en espèces la dotation n’atteint pas:

a) au moins 50 pour cent du produit des finances de passe, le montant de la différence jusqu’à la couverture de la quote-part de 60 pour cent au moins du produit des finances de passe doit ultérieurement être versé en entier pour prolonger ou améliorer le barème de répartition;

b) 50 à 60 pour cent du produit des finances de passe, le montant de la différence jusqu’à la couverture de la quote-part de 60 pour cent au moins du produit des finances de passe doit ultérieurement être versé en entier pour prolonger ou améliorer le barème de répartition ou être attribué à un concours de formations.

1. Le mode d’attribution doit être mentionné dans le Plan de tir, respectivement le règlement. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n’est pas autorisé.

## Comptabilisation des dons

1. Les premiers rangs des cibles à prix en nature ou en espèces ainsi que des cibles à rachat peuvent être comptés dans le tarif des prix au maximum conformément au tableau suivant:

**F300**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1er prix | 2e prix | 3e prix | 4e prix | 5e prix | 6e prix | 7e prix | 8e prix | 9e prix | 10e prix | autres |
| Somme exposée ≤ CHF 100’000.00  |
| 900.00 | 720.00 | 600.00 | 510.00 | 445.00 | 390.00 | 340.00 | 295.00 | 255.00 | 220.00 | 220.00 |
| Somme exposée > CHF 100’000.00  |
| 1100.00 | 880.00 | 730.00 | 625.00 | 545.00 | 475.00 | 410.00 | 360.00 | 310.00 | 270.00 | 270.00 |

**C50 / P50 / P25**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1er prix | 2e prix | 3e prix | 4e prix | 5e prix | 6e prix | 7e prix | 8e prix | 9e prix | 10e prix | autres |
| Somme exposée ≤ CHF 50’000.00 |
| 500.00 | 400.00 | 335.00 | 285.00 |  245.00 | 210.00 | 180.00 | 160.00 | 140.00 | 140.00 | 140.00 |
| Somme exposée > CHF 50’000.00 |
| 650.00 | 520.00 | 435.00 | 370.00 | 320.00 | 275.00 | 240.00 | 210.00 | 180.00 | 180.00 | 180.00 |

1. Si la valeur du don est supérieure à la valeur de comptabilisation, la plus-value ne doit pas être comprise dans les 60% de la finance de passe à verser, même s’il s’agit d’un don non divisible.
2. Pour les Fêtes fédérales de tir, des taux spéciaux peuvent être appliqués.
3. A la cible «Dons d’honneur», la valeur des prix en nature à répartir doit corresponder au moins au total des émoluments de contrôle ici encaissées.

## Important

1. L’organisateur fixe pour sa manifestation les coûts de passes, les taxes et émoluments ainsi que les limites de distinction dans le cadre imparti par les RTSp.
2. De même, l’organisateur définit les distinctions / répartitions et les prix en nature.
3. L’organisateur calcule une **somme exposée** provisoire sur la base des participants attendus et des ventes de passes. La somme exposée est la somme totale de toutes les passes vendues, sans les taxes, redevances ou munitions.
4. La cible «Société» doit être tirée par tous les participants. Cette décision relève de l’organisateur. Il est recommandé de déclarer la cible «Société»comme obligatoire pour les catégories F300 et Pistolet.
5. L’organisateur peut regrouper certaines catégories d’armes ou délivrer des distinctions particulières pour certaines catégories d’armes.
6. Une Maîtrise doit au moins être prise en compte pour le Concours des Rois de la Fête.
7. Il est fortement recommandé de vérifier soigneusement la rentabilité de la manifestation au préalable.

# Logo

**24e Fête cantonale de tir 20XX**

**??. / ??. / ???? - ??. / ??. / ????**

**??. / ??. / ????**

**www.???????.ch**

**PLAN DE TIR**

***Dispositions générales***

***Fusil F300/Carabine C50***

***Pistolet P50/P25***

**Informations importantes**

**Adresse Internet** ?????????

Adresse postale XXe Fête cantonale de tir

 Comptabilités de tir XY

 Rue Modèle 12

 1234 Stand de tir

Inscription XXe Fête cantonale de tir

 Comptabilités de tir XY

 Rue Modèle 12

 XXXX Muster

Jours de tir Du vendredi ?????? au samedi ??????
Du vendredi ?????? au lundi ??????
Du vendredi ?????? au dimanche ??????

Heures de tir Quotidiennement de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
Exceptions: les dimanches, il ne sera tiré que jusqu’à 17h00.

Délai d’inscription ??????
Les sociétés, équipes, groupes et participants sont invités à s’inscrire jusqu’à cette date. Les inscriptions ultérieures sont possibles, mais les livrets de tir ne peuvent plus être livrés à domicile.

Infos Rangeurs L’état actuel de la réservation de rangeurs ainsi que de l’occupation des stands peut être consulté en ligne à partir de XXdécembre 20XX.

Renseignements **A partir du** ?????? **et jusqu’au** ??????
Renseignements téléphoniques et information ??????
chaque mardi (de 13h30 à 16h00) et
chaque jeudi (de 08h00 à 12h00)
ansi que lors des tirs auprès du Centre de la Fête

Téléphone **Centre de la Fête** pendant les tirs ??????

Contrôle des armes Centre de la Fête / Stand de tir

Livrets de tir non

expédiés Centre de la Fête / Stand de tir

Rangeurs, mutations et

nouvelles inscriptions Centre de la Fête / Stand de tir (ou en ligne)

Vente passes / munition Centre de la Fête / Stand de tir

Décompte Centre de la Fête / Stand de tir

Service sanitaire Assuré sur tous les sites

Places de parc Veuillez respecter la signalisation ainsi que les instructions des fonctionaires

Restauration Sur toutes les places de tir ainsi qu’au Centre de la Fête

Bureau des objets Pendant les tirs au guichet «Information» du Centre de la Fête;

trouvés après les tirs, une demande écrite doit être envoyée à l’adresse postale ou par courriel à l’adresse de contact mentionnée sur la page d’accueil

**Coordonnées GPS Centre de la Fête/Stands de tir**

**Stands Fusil F300** **Coordonnées GPS**
??????? ???????
??????? ???????
??????? ???????

**Stands Carabine C50**??????? ???????
??????? ???????

**Stands Pistolet P50/P25**??????? ???????
??????? ???????

**Plan de situation et emplacements des stands de tir**

 **Image du plan de situation**

**Dispositions générales et prescriptions pour les tirs**

Chaque tireur participant à ???????? accepte à titre de contrat bilatéral les dispositions et prescriptions du présent Plan du tir ainsi que d’éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.

*En participant à la compétition, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu’elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à une personne chargée de l’organisation et/ou de l’établissement des résultats.*

## Article 1 Bases

Les bases pour la conception de la partie technique de ce Plan de tir sont les documents cités ci-après, dans leur version au moment où le Plan de tir a été approuvé.

Les versions valables au début de la fête s’appliquent lors de la Fête cantonale de tir ?????????. Si cela entraîne des contradictions avec les dispositions du Plan de tir, les versions actuelles des bases énumérées ci-dessous font foi.

1. Dispositions de base de la Société cantonale de tir ???.
2. Règles du tir sportif (RTSp) de la FST, y compris les Règlements partiels.
3. Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour les armes d’ordonnance (SAT, Form 27.132).
4. Modèle de Plan de tir pour les Fêtes de tir, de la FST.
5. Règlement disciplinaire et de recours de la FST.
6. Règlement de la Compétition des sociétés au Fusil (CompS-F300) et à la carabine (CompS-C50), de la FST.
7. Règlement des Compétitions des sociétés au Pistolet (CompS-P25/50) de la FST.
8. Dispositions d’excécution pour les tirs des jeunes.
9. Règlement relatif à la lutte antidopage.
10. Directives de la FST relatives à la lutte contre le dopage.
11. Dispositions d’exécution relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, aux manifestations de tir et aux entraînements de la Fédération sportive suisse de tir.
12. Dispositions d’exécution concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles de la Fédération Internationale Para-tir (WSPS).
13. Convention entre la FST et l’Association suisse des armuriers (ASA).

## Article 2 Participation

1. **Droit de participation**

Seuls les membres licenciés d’une société appartenant à une SCT / SF de la Fédération sportive suisse de tir, ainsi que les membres licenciés des sociétés suisses de tir à l’étranger affiliées à la FST, sont autorisés à participer à cet événement.

1. **Membres multiples**

Les membres multiples sont des participants qui sont membres d’autres sociétés en plus de leur société de base. Ils doivent participer avec leur société de base. La société de base est celle où le membre est inscrit comme mebre actif-A sur sa licence. Une participation avec une autre société où ils sont aussi enregistrès en tant que membre, n’est autorisée que si la société de base ne participe pas à la Compétition des sociétés, au Concours d’équipes ou de groupes.

1. **Membres de plusieurs sociétés**

Les participants qui sont enregistrés comme membres actifs-A (par ex. Pistolet) dans l’Admin SAHS, peuvent participer avec chaque société où ils sont membres actifs-A, dans la(les) discipline(s) correspondante(s). Ils ne sont pas considérés comme membres multiples.

1. **Nouvelles licences enregistrées sur place**

L’organisateur est responsable de s’assurer que le fournisseur de la compatibilité de tir enregistre les tireurs non-licenciés voulant participer à la Fête de tir, de façon à ce qu’ils puissent obtenir sur place la licence requise ou peu de temps après la fin de la Fête de tir. Toutes les licences ainsi délivrées doivent être signalées à la FST après la fin de la Fête de tir.

**Article 3 Durée, heures tir, concours spéciaux, Centre de la Fête et stands de tir**

1. **Journées de tir, en général**

- Du vendredi ?????? au samedi ??????

- Du vendredi ?????? au lundi ??????

- Du vendredi ?????? au dimanche ??????

1. **Heures de tir**

- Quotidiennement de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- Exception: les dimanches il ne sera tiré que jusqu’à 17h00.

1. **Concours et manifestations spéciales**

- Tir d’ouverture ??????

- Journée des Vétérans ??????

- Journée des Jeunes ??????

- Concours d’armée ??????

- Tir des autorités et des sponsors ??????

- Journée officielle ??????

- Proclamation des résultats ??????

1. **Centre de la Fête XY**

Les guichets suivants se trouvent au Centre de la Fête:

- Contrôle des armes

- Livrets de tir, pour les livrets commandés, impayés et non expédiés
ainsi que pour les retours

- Mutations pour les inscriptions nouvelles et ultérieures, ainsi que les remplacements

- Rangeurs pour les nouveaux participants, jusqu’à épuisement des stocks

- Contrôles pour la vérification et éventuellement la correction des résultats saisis.

- Distinctions

- Répartitions

- Prix en nature et de souvenir

- Bureau des objets trouvés

- Information

1. **Stands de tir**

- Les guichets suivants se trouvent près de tous les stands de tir:

- Remise de la munition d’ordonnance

- Vente de passes (sans les **Maîtrises**)

1. **Ouverture des guichets**

Tous les guichets du Centre de la Fête (sans le guichet des décomptes):
de 06h00 à 19h30, sans interruption

 Guichet des décomptes au Centre de la Fête:
de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00

 Contrôle d’armes aux endroits désignés:
de 06h00 à 19h00, sans interruption

1. **Vente de passes et remise de la munition**

de 07h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h45

Les dimanches, tous les guichets ferments deux heures plus tôt.

**Article 4 Stands de tir et nombre de cibles**

1. **Distance F300**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Lieu* | *Nombre de cibles* | *No des cibles.* | *Direction* | *Positions* |
| ???? | 24 cibles | No 1 - 24 | N | couché, à genou |
| ???? | 10 cibles | No 31 - 40 | SO | couché |
| ???? | 8 cibles | No 41 - 48 | O | couché |
| ???? | 8 cibles | No 51 - 58 | O | toutes |
| ???? | 8 cibles | No 61 - 68 | SO | couché, à genou |
| ???? | 8 cibles | No 71 - 78 | SO | couché |

1. Les Maîtrises à 3 positions ne peuvent être tirées qu’à ???????.
2. Seul le tir en position couché est autorisé sur le stand de tir de ???????.
3. **Distance C50**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Lieu* | *Nombre de cibles* | *No des cibles.* | *Direction* | *Positions* |
| ???? | 8 cibles | No 1 - 8 | S | couché |
| ???? | 5 cibles | No 11 - 15 | O | toutes |

1. **Distance P50**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Lieu* | *Nombre de cibles* | *No des cibles.* | *Direction* |
| ???? | 8 cibles | No 1 - 8 | N |
| ???? | 5 cibles | No 11 - 15 | N |

1. **Distance P25**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Lieu* | *Nombre de cibles* | *No des cibles.* | *Direction* |
| ???? | 1 charriot | N° 1 - 5 | E |
| ???? | 2 charriots | N° 11 - 20 | N |

1. Les Maîtrises C-P25 ne peuvent être tirées qu’à ??????.
2. Tous les stands de tir F300 et C50 sont équipés d’un système de marquage électronique. Les stands P25/P50 sont par contre équipés de cibles conventionnelles.
3. Le Comité de tir se réserve le droit d’utiliser les installations prévues ou non, ou, en cas de sur-occupation, de déplacer les participantds sur d’autres installations ainsi que d’adapter les jours et heures de tir.

**Article 5 Délais d’inscription**

1. **Pour les tirs, en général**

Les sociétés, groupes et participants sont priés de s’inscrire en ligne ou en utilisant les formulaires officiels d’inscription, également pour les Compétitions de sociétés, les Concours d’équipes et de groupes, jusqu’au plus tard au ???????. Les heures de tir sont attribuées dans l’ordre de réception des inscriptions.

1. **Adresse pour les inscriptions**

???????

 ???????

1. **Inscriptions en ligne**

L’inscription en ligne sera possible dès le xx.xx.20xx.

1. **Adresse Internet**

[www.xy.ch](http://www.xy.ch)

1. **Concours spéciaux**

???????

**Article 6 Commande anticipée de cibles et de rangeurs**

1. Une fois l’inscription effectuée, l’organisation de la Fête établi une facture des finances de société et de groupe, des livrets de tir et des passes commandées, en y joignant un bulletin de versement et les rangeurs attribués. La facture doit être acquittée dans les 30 jours suivant sa réception.
2. Les participants des sociétés, équipes et groupes sont tenus de commander les passes et rangeurs par l’entremise de leur société. Pour des raisons d’organisation, les commandes individuelles de participants de sociétés et de groupes ne peuvent pas être prises en considération (à l’exception des inscriptions ultérieures).
3. Les participants dont les sociétés ne participent pas à la Compétition des sociétés, au Concours d’équipes ou de groupes ont également le droit de commander des passes et rangeurs à l’avance.
4. Les commandes ultérieures de passes, de rangeurs ou de passes d’exercice ne peuvent pas être prises en considération pendant la phase de commande anticipée et doivent être effectuées pendant la durée de la Fête.
5. Les livrets de tir seront envoyés à partir du ??????, à la condition que le montant facturé ait été payé.
6. Les livrets de tir qui n’ont pas été envoyés pourront être retirés pendant la durée de la Fête au guichet «Livrets de tir» du Centre de la Fête.
7. **Attribution de rangeurs**

Le bureau des rangeurs s’efforce d’attribuer les temps de tir en fonction du nombre de coups commandés, afin que la même société ou le même groupe ait une ou plusieurs cibles disponibles le jour de tir souhaité. Cependant, il faut tenir compte du fait qu’une demi-journée de cible doit être entièrement réservée avant que d’autres rangeurs puissent être attribués sur une autre cible. (Exemple avec 16 rangeurs, ce ne seront pas 2 cibles de 10h00 à 12h00, mais une cible de 8h00 h à 12h00). La gestion des rangeurs peut également avoir lieu en ligne.

**Article 7 Mutations, inscriptions ultérieures et annulations**

1. **Inscriptions ultérieures de participants**

Les sociétés, qui doivent inscrire des participants supplémentaires, peuvent le faire pendant la phase de commande anticipée à l’adresse officielle d’inscription (en ligne) ou, lors d’inscriptions ultérieures, pendant la durée de la Fête au guichet «Livrets de tir» du Centre de la Fête ??????.
Aucun frais de mutation n’est facturé pour les inscriptions ultérieures.

1. **Inscriptions de substitution**

Les inscriptions de substitution peuvent être effectuées en ligne jusqu’au ????? ou pendant la Fête au guichet des «Mutations» du Centre de la Fête ??????, les livrets de tir des participants en question devant être présentés. Lors d’inscriptions de substitution, un montant de CHF 8.00 sera facturé pour chaque livret de tir à modifier.

1. **Changements de classes d’âge**

Tant que le participant n’a pas encore tiré et obtenu de résultat, la classe d’âge peut être modifiée au guichet «Mutations» selon le point 12.1/12.4 pendant la durée de la Fête. Une taxe de CHF 8.00 par livret de tir à modifier est perçue pour tout changement de classe d’âge.

1. **Inscriptions ultérieures de groupes**

Les sociétés qui n’ont pas inscrit leur(s) groupe(s) en même temps que leur inscription de société peuvent le faire ultérieurement pendant toute la durée de la Fête au guichet des «Mutations» du centre de la Fête ???????. Les livrets de tir des participants concernés devant être présentés. La cible combinée avec le Concours de groupes ne doit alors pas avoir déjà été tirée par les titulaires de ces livrets de tir.

1. **Modifications au sein de groupes inscrits**

Tant que tous les membres annoncés du groupe inscrit et les nouveaux membres n’ont pas encore obtenu de résultat à la cible «Groupe», la composition du groupe peut être modifiée gratuitement en ligne ou au guichet des «Mutations» au centre de la Fête à XXXXXX.
Les compositions de groupes sont toujours consignées sur une feuille de groupes disctincte.

1. **Annulations**

Les annulations ne peuvent être réglées par le responsable de la société que pendant la durée de la Fête au guichet des «Mutations» du centre de la Fête ???????.

1. Les frais d’inscription ne seront pas remboursés aux formations non classées.

**Article 8 Livret de tir et taxes**

1. Le livret de tir (carte de tir) est personnel et intransmissible. Il ne peut être obtenu qu’avec un numéro de membre (licence) valable de la FST.
2. Le prix du livret de tir (carte de tir) est de CHF 25.00, y compris les taxes, le contrôle des armes, les rangeurs, les taxes des Fédérations ainsi que la contribution de promotion de la Relève. CHF 19.00 pour les disciplines sans contrôle de l’arme.
3. Chaque tireur reçoit un livret de tir (carte de tir) pour chaque distance choisie, soit F300, C50 ou P25/50, sur la base duquel il est lui seul autorisé à tirer. Un livret de tir (carte de tir) distinct doit être acheté pour les distances C10/P10 et les disciplines de tir sur appui. Le livret de tir (carte de tir) doit être signé avant le début du tir.
4. Exception est faite pour le Pistolet P25/50: si un tireur est membre de deux sociétés différentes pour le 25m et le 50m, il peut commander deux livrets de tir pour le Pistolet, un pour chaque distance. Les deux livrets de tir sont à payer.
5. Les participants de l’extérieur du canton doivent payer une taxe de CHF 10.00 à la trésorerie cantonale. Ces frais sont facturés lors de l’achat du livret de tir. La taxe cantonale n’est payable qu’une seule fois par participant. Les participants disposant de plusieurs livrets de tir peuvent demander en ligne la rétrocession du montant payé en trop ou après le tir au guichet «Livrets de tir» du centre de la Fête. Les montants non récupérés expirent après le dernier jour de tir en faveur de la trésorerie cantonale.
6. Une taxe environnementale de CHF 0.15 par coup tiré est comprise dans les frais de participation.
7. Une taxe de CHF 12.00 est perçue pour l’établissement d’un duplicata d’un livret de tir (en cas de perte, etc.).
8. L’annulation d’un livret de tir lors d’une manifestation est facturée CHF 30.00 ou décomptée des répartitions (jusqu’à 30 jours après la Fête de tir CHF 40.00).
9. L’annulation d’une Maîtrise est facturée CHF 30.00 ou décomptée des répartitions.
10. Les livrets de tir non retirés sont facturés à la société concernée à CHF 40.00 ou décomptés des répartitions.
11. Aucun remboursement n’a lieu lorsque l’une ou l’autre des passes, passes d’exercice ou rachats commandés n’ont pas été tirés.

**Article 9 Rangeurs**

1. L’ordre de tir est déterminé par le rangeur obligatoire.
2. Le temps réservé est de 15 minutes par rangeur.
3. Le rangeur contient les données suivantes:
	* Numéro de la société, jour de tir, stand de tir, numéro de la cible et heure de tir.
4. La réservation est basée exclusivement sur les passes commandées préalablement. Une réservation de cibles sans commande anticipée n’est pas possible.
5. Les rangeurs sont attribués comme suit:
	1. **Distance F300**

Bonnes cibles, rachat, etc.:

1 à 20 coups 1 rangeur

pour 1 à 20 coups supplémentaires 1 rangeur

Maîtrise 3 positions 6 rangeurs

Maîtrise 2 positions 5 rangeurs

Maîtrise couché 4 rangeurs

* 1. **Distance C50**

Bonnes cibles, rachat, etc.:

1 à 20 coups 1 rangeur

pour 1 à 20 coups supplémentaires 1 rangeur

Maîtrise 3 positions 6 rangeurs

Maîtrise 2 positions 5 rangeurs

Maîtrise couché 4 rangeurs

* 1. **Distance P50**

Bonnes cibles, rachat, etc.:

1 à 15 coups 1 rangeur

pour 1 à 15 coups supplémentaires 1 rangeur

Maîtrise A 6 rangeurs

Maîtrise B 4 rangeurs

* 1. Distance P25

Pas de commande anticipée de rangeurs (sauf Maîtrise C). Pour les cibles, l’attribution a lieu dans le stand. La Maîtrise C est tirée en blocs de deux heures. Les temps de bloc sont réservés.

ou

La réservation se fait en ligne, pour chaque participant/cible.Tous les participants peuvent réserver les heures/cibles personnellement ou par le biais de leur société sur un portail Internet spécifique après réception de la facture. Les participants, qui ne réservent pas leurs heures de tir à l’avance, doivent le faire au centre de la Fête ou directement au stand de tir, pendant toute la durée des tirs.

Les rangeurs sont attribués en blocs pour les Cibles et les Maîtrises.

Tous les participants peuvent réserver les heures/cibles personnellement ou par le biais de leur société sur un portail Internet spécifique après réception de la facture. Les participants, qui ne réservent pas leurs heures de tir à l’avance, doivent le faire au centre de la Fête ou directement au stand de tir, pendant toute la durée des tirs.

Les Maîtrises C (P25) ne peuvent être tirées qu’à ?????.

1. Aucun rangeur n’est attribué les samedis pour les Maîtrises F300.
2. Les participants doivent se présenter au pas de tir indiqué 10 minutes avant le début de leur horaire de tir et remettre leur livret de tir au secrétaire. L’apparition trop tardive entraîne la perte du temps de tir du rangeur pertinent.
3. Les rangeurs sont attribués avant la Fête sur la base de la commande préalable des passes et pendant la Fête, aussi longtemps que disponibles pour les livrets de tir et les passes achetées sur place.
4. Le Comité de tir est seul compétent pour toute réclamation concernant l’attribution de rangeurs.

**Article 10 Contrôle des armes**

1. Les armes de sport doivent être conformes aux RTSp de la FST. Les participants sont responsables de la manipulation sûre des armes de sport et en particulier du déchargement correct après le tir. Les fusils et carabines doivent être amenés dans l’installation de tir et en sortir en étant transportés ouvertement, c’est-à-dire non transportés dans leur sac ou leur malette. Les pistolets doivent être amenés au stand dans leur malette et ne doivent en être sortis que sur la banquette de chargement et y être rangés après le tir/le contrôle du déchargement. Pour le F300, un contrôle aux portes vérifie que tous les participants qui entrent ou sortent de l’installation de tir respectent les règles de sécurité conformément aux RTSp TRG, art. 4. Le Comité de tir se réserve le droit d’effectuer des contrôles inopinés dans les stands.
2. Les armes déposées à l’extérieur d’un stand en violation du règlement seront confisquées par la direction des tirs. Elles pourront être récupérées auprès de la direction des tirs contre le paiement d’une taxe de de CHF 10.00.
3. L’organisateur de la Fête décline toute responsabilité pour les armes et autres effets endommagés ou perdus.
4. Catégories de classement et armes de sport selon les RTSp

***Catégories de classement et leurs fusils F300:***
**Sport F300:** Fusil libre et fusil standard
**Ordonnance D F300:** Fusil d’assaut 57-03 et mousqueton
**Ordonnance E F300:** Fusil d’assaut 57-02 et fusil d’assaut 90

***Catégories de classement et leurs carabines C50:*****Sport C50:** Carabine C50

***Catégories de classement et leurs pistolets P50:****Passe***Pistolets P50** Pistolet P50 (PL), pistolet à percussion annulaire (PPA) et
 pistolet d’ordonnance (PO)
*Cible à rachats***Pistolet PL:** Pistolet P50 (PL)
**Pistolet PPA:** Pistolet à percussion annulaire (PPA)
**Pistolet PO:** Pistolet d’ordonnance (PO)

***Catégories de classement et leurs pistolets P25:*Pistolets P25:** Pistolet à percussion annulaire (PPA), pistolet à
 percussion centrale (PPC) et pistolet d’ordonnance (PO)

Fusils et pistolets d’ordonnance selon l’actuel catalogue des moyens auxiliaires pour les armes d’ordonnance du SAHS.

1. Le contrôle des armes est obligatoire pour les disciplines F300 et P25/50. Conformément aux RT des RTSp de la FST, les armes sont plombées comme suit:

Fusils libres blanc

Fusils standard bleu

Fusils d’assaut 57-02 vert

Fusils d’assaut 90 jaune

Fusils d’assaut 57-03 rose

Mousqueton rouge

Pistolet 50m (PL) blanc

Pistolet à percussion annulaire (PPA) jaune

Pistolet à percussion centrale (PPC) vert

Pistolets d’ordonnance (PO) rouge

1. Le contrôle des armes C50 est facultatif. La décision revient à l’organisateur.
2. Dans ce Plan de tir, sous le terme «Pistolet» sont compris aussi les revolvers; de même, sous le terme «Pistolets d’ordonnance» sont aussi compris les pistolets similaires aux pistolets d’ordonnance ou assimilés aux pistolets d’ordonnance.
3. Armurier officiel de la Fête ?????
4. Le contrôle des armes n’est possible qu’au endroits suivants: ?????
5. Les réparations d’armes ne sont possibles qu’au centre de la Fête XY.
6. Les armes sont répertoriées par catégories. Un palmarès est établi pour chaque catégorie, à laquelle le cas échéant des dons particuliers peuvent être attribués. Un décompte sera établi pour chaque catégorie.

**Article 11 Munition**

1. La munition d’ordonnance est prescrite dans les concours F300 et peut être perçue au guichet «Munition». Les munitions remises par l’organisateur sont celles qui doivent être tirées.
2. Le prix des munitions d’ordonnance, y compris la contribution de sport et de formation, s’élève par cartouche à:

cartouches 11 et 90 pour fusil CHF 0.35

1. Pour les concours au pistolet avec des munitions d’ordonnance, les munitions doivent être achetées au guichet «Munition» aux prix indiqués ci-dessous. Seules les munitions vendues par l’organisateur peuvent être tirées.

cartouches de pistolet 9mm CHF 0.25

(prix de vente CHF 0.35, moins CHF 0.10 de contribution de sport et de formation qui a déjà été payée avec le prix de la cible).

cartouches de pistolet 7.65mm CHF 0.30

(prix de vente CHF 0.40, moins CHF 0.10 de contribution de sport et de formation, qui a déjà été payée avec le prix de la cible).

1. Les participants aux disciplines pistolets C50 ou P50 ou P25, qui tirent des munitions à percussion annulaire ou centrale, apportent leurs propres munitions ou les achètent à l’armurier de la Fête.
2. Les projectiles à tête plate, appelés ***munition******Wadcutter***, ne sont en aucun cas autorisés et ce, dans tous les stands de tir.
3. Les étuis restent la propriété de l’organisateur de la Fête.

**Article 12 Classes d’âge et allègements de position**

(cf. site Internet de la FST, calcul automatique de la classe d’âge en fonction de l’année de naissance)

1. Classes d’âge

 (années de naissancevalables en 2025)

Juniors U13 10 à 12 ans (nés en 2015 – 2013)

Juniors U15 13 à 14 ans (nés en 2012 – 2011)

Juniors U17 15 à 16 ans (nés en 2010 – 2009)

Juniors U19 17 à 18 ans (nés en 2008 – 2007)

Juniors U21 19 à 20 ans (nés en 2006 – 2005)

Elite E 21 à 45 ans (nés en 2004 – 1980)

Seniors S 46 à 59 ans (nés en 1979 – 1966)

Vétérans V 60 à 69 ans (nés en 1965 – 1956)

Seniors vétérans SV dès 70 ans (nés en 1955 et avant)

Elite-Ouvert EO ouvert pour toutes les classes d’âge

1. Sur demande, les participants sont tenus de présenter leur carte de membre.
2. Les Juniors (U13-U21), Vétérans et Seniors vétérans n’ont droit aux avantages prévus dans le Plan de tir que si leur livret de tir porte la mention idoine.
3. Les juniors (U13-U21), Vétérans et Seniors vétérans peuvent participer dans la classe d’âge Elite-Open (EO) en renonçant à tous les avantages et allègements. La classe d’âge EO doit être spécialement mentionnée lors de l’achat du livret de tir. Le livret de tir sera alors marqué de la catégorie d’âge **EO**.
4. Les allègements de position et les modifications d’armes autorisés par la FST sont acceptés. L’autorisation de la FST doit être présentée sur demande. Aucune autre autorisation ne sera acceptée
5. En règle générale, il n’est accordé aucun allégement de position pour les Rachats et les Maîtrises.

**Article 13 Organisation du tir, règles de tir, évaluation des coups et des résultats**

1. Pour toutes les règles de tir, on se réfère strictement aux RTSp de la FST pour toutes les disciplines.
2. Les participants sont responsables de s’assurer que les officiels comprennent correctement leurs indications. Ils doivent vérifiér l’exactitude des inscriptions dans leur livret de tir. Les corrections, ainsi que les résultats donnant droit à des distinctions et à des répartitions, doivent être approuvés par le surveillant du stand.
3. Les participants ont l’interdiction de manipuler les cibles ou les appareils de commande.
4. En cas de problème technique ou de cible, les participants doivent répéter entièrement les cibles ou passes inachevées.
5. A la fin du tir, tous les participants doivent se rendre au guichet «Contrôle» du centre de la Fête ????? afin de faire contrôler et éventuellement corriger leurs résultats enregistrés. Les réclamations faites ultérieurement ne peuvent plus être traitées. Les résultats ainsi contrôlés sont définitifs.
6. En cas d’égalité, sauf indication contraire, les meilleurs coups profonds de l’ensemble du programme sont déterminants, puis de l’âge selon les RTSp de la FST.
7. Les réclamations concernant le déroulement des tirs ou les règles de tir doivent être adressées immédiatement au surveillant du stand de tir. Celui-ci décide immédiatement. Les plaintes contre ces décisions peuvent être soumises par écrit au Comité de tir, à l’attention de son président. Un éventuel recours contre la décision de plainte du Comité de tir peut être adressé au Comité d’organisation ????? ou de la SCT, qui prendra la décision finale
8. Les coups sont évalués conformément aux RTSp et Règles techniques pour pour la discipline respective.

**Article 14 Distinctions**

1. Tous les participants reçoivent une seule distinction ou une carte couronne par livret de tir. Les distinctions pour la cible «Juniors» et les Maîtrises ainsi que les distinctions pour les compétitions spéciales ne sont pas concernées par cette restriction.
2. Pour **les bonnes cibles**, les distinctions suivantes sont remises:

1-2 résultats de distinction Insigne-couronne simple ou carte-couronne de CHF 12.00

3-4 résultats de distinction Insigne-couronne triple ou carte-couronne de CHF 15.00

dès 5 résultats de distinction Insigne-couronne quintuple ou carte-couronne de CHF 20.00

1. L’insigne-couronne «Juniors» sera remis pour les cibles «Juniors» F300, C50 et P25.
2. **L**es distinctions suivantes seront remises pour les **Maîtrises**:

Un insigne-couronne de grande Maîtrise ou une carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00 ainsi que la médaille de Maîrise de la SCT.

Un insigne-couronne de la petite Maîtrise ou une carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00.

1. **Médaille de Maîtrise:** Tous les participants ayant droit à la Médaille de Maîtrise s’annoncent à la fin des tirs au guichet «Médailles de Maîtrise» au Centre de la Fête pour retirer leur médaille gravée. Les participants qui possèdent déjà la Médaille de Maîtrise de la discipline en question n’en recoivent toutefois pas de nouvelle.
2. **Concours spéciaux:** Les distinctions sont remises conformément aux directives valables pour ces concours.
3. Toutes les distinctions et répartitions ainsi que tous les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la Fête. Les prétentions ultérieures ne seront plus acceptées.

**Article 15 Proclamation des résultats et distribution des prix**

1. **Tir général**

Les distributions des prix ont lieu sur invitation particulière. Les participants et les sociétés ayant droit à un prix seront personnellement invités.

Bonnes cibles ???????

Compétitions des sociétés ?????

Concours de groupes sans proclamation des résultats

1. **Concours spéciaux**

Les distributions des prix ont lieur au terme des concours ou sur invitation particulière.

1. La dotation indiquée dans le Plan de tir correspond à la valeur minimale garantie. Elle sera, suivant le résultat de la récolte des dons, encore relevée, complétée ou élargie. L’attribution des dons spéciaux aux différentes cibles s’effectue selon les souhaits des donateurs ou sur décision du Comité des tirs. Cette attribution est définitive. Les prix spéciaux ne sont ni échangés ni payés en espèces.
2. Pour les distances F300, C50, P25 et P50, les participants ne reçoivent qu’un prix spécial (à l’exception des cibles «Dons d’honneur», «Juniors» et «Maîtrises» ainsi que des concours des «Vainqueurs de la Fête» et des concours spéciaux). Si les participants ont droit à plusieurs prix spéciaux, ils reçoivent celui de la cible/du concours dont la valeur est la plus élevée. En lieu et place des prix auxquels ils doivent renoncer, ils reçoivent un montant égal au premier prix en espèces de la cible/du concours en question.
3. Lors de la distribution des prix, les participants peuvent choisir leur prix dans l’ordre de leur classement. Le Comité des tirs attribue le prix le plus élevé aux absents qui ne sont pas représentés.
4. Les prix non retirés peuvent être récupérés, après entente, dans les deux mois après la distribution des prix à l’adresse indiquée sur l’invitation. Passé ce délai, les dons deviennent propriété de l’organisateur de la Fête.
5. Les distinctions des sociétés sont remises uniquement lors de la distribution des prix.
6. Tous les prix en espèce, à l’exception des prix spéciaux, sont payés aux gagnants par carte-couronne d’une valeur de valeur variable. Les sociétés et les groupes reçoivent leurs répartitions sur le compte indiqué lors de l’inscription.
7. En cas d’erreur de distribution de prix par suite d’adresses incomplètes, l’organisateur décline toute responsabilité. Si nécessaire, les frais qui en résultent sont mis à la charge des gagnants.
8. Le palmarès est publié sur Internet à l’adresse ????? et envoyé par courrier postal ou remis aux sociétés ainsi qu’aux participants invités à la distribution des prix.
9. Les plaintes concernant le classement et l’organisation en général doivent parvenir dûment justifiées par écrit au Comité des tirs dans les 20 jours qui suivent la distribution des prix. Un recours éventuel peut être introduit par écrit, dans les 20 jours après la notification de la décision, auprès de l’instance qui l’a prise. Cette instance le transmet sans délai, avec sa prise de position, aux organes juridictionnels de la FST.

**Article 16 Assurance**

1. L’ensemble des participants, des fonctionnaires et des aides-bénévoles est assuré pendant toute la durée de la Fête auprès des USS Assurances, conformément à ses Dispositions particulières, contre les accidents et la responsabilité civile dans les installations de tir et au Centre de la Fête. Les aides-bénévoles sont aussi assurés lors de leurs déplacements par le chemin le plus direct entre leur domicile et le lieu de leur engagement. Les assurés renoncent expressément à toute prétention qui n’est pas couverte par les USS Assurances.
2. Les participants qui provoqueraient des accidents peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

**Article 17 Disposition finales**

1. Toute transgression aux dispositions des RTSp de la FST ou à celles de ce Plan de tir peuvent provoquer l’annulation des résultats, la perte des finances payées, l’expulsion des stands de tir et le renvoi du fautif devant les organes juridictionnels de la FST
2. Le présent Plan de tir peut, en cas de nécessité (par exemple modification des conditions-cadre et de réglements, force majeur, etc.) être modifié et adapté par le CO ???? en accord avec le Comité de la SCT ????.
3. Le Plan de tir le plus actuel, imprimé ou publié en ligne, certifié dans la langue de la partie du pays concernée, fait foi.

**Aperçu des cibles et concours Fusil 300m**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cible**F300** | Cat. | Nombre de coups,programme | Cible | Frais de participation | Distinctions |
| Fusil libre/standard | F ass 57-03 | F ass 90/Mq | F ass 57-02 |
| Exercice |  | 5 c.p.c | A 10 | 6.00 |  |  |  |  |
| Société | A/D/E | 6 c.p.c / 4 série | A 10 | 17.00 | 91/89/88 | 86/84/83 | 83/81/80 | 80/78/77 |
| Art (Groupe) | A/D/E | 5 c.p.c | A 100 | 22.00 | 440/430/425 | 420/410/405 | 405/395/390 | 385/375/370 |
| Militaire | A/D/E | 4 c.p.c | A 100 | 22.00 | 352/344/340 | 336/328/324 | 324/316/312 | 308/300/296 |
| Répartition | A/D/E | 6 c.p.c | A 10 | 22.00 | 55/54/53 | 52/51/50 | 50/49/48 | 48/47/46 |
| Série | A/D/E | 6 série | A 10 | 22.00 | 55/54/53 | 52/51/50 | 50/49/48 | 48/47/46 |
| Cible | A/D/E | 3 c.p.c / 3 série | A 10 | 22.00 | 55/54/53 | 52/51/50 | 50/49/48 | 48/47/46 |
| Distinction | A/D/E | 6 c.p.c | A 10 | 14.00 | 55/54/53 | 52/51/50 | 50/49/48 | 48/47/46 |
| Dons d’honneur | A/D/E | 3 c.p.c | A 100 | 13.00 |  |  |  |  |
| Vétérans | A/D/E | 5 c.p.c | A 100 | 22.00 | 430/425 | 410/405 | 395/390 | 375/370 |
| Juniors | A/E | 5 c.p.c / 3 série | A 10 | 14.00 | 70/69 |  | 64/63 |  |
| Rachat | A/D/E | 2 c.p.c | A 100 | 7.00 | permis jusqu’à 48 passes |
| Maîtrise couché | A/D/E | 60, selon RTSp de la FST | A 10 | 90.00 | 550/538/532530/518/512 | 530/518/512510/498/492 | 525/513/507505/493/487 | 505/493/487485/473/467 |
| Maîtrise 2 positions | A/D/E | 60, selon RTSp de la FST | A 10 | 90.00 | 525/513/507505/493/487 | 500/488/482480/468/462 | 495/483/477475/463/457 | 480/468/462460/448/442 |
| Maîtrise 3 positions |  | 60, selon RTSp de la FST | A 10 | 90.00 | 505/493/487485/473/467 |  |  |  |
| Compétitions des sociétés |  |  |  | 80.00 |  |  |  |  |
| Concours de groupes | A/D/E |  |  | 50.00 |  |  |  |  |
| Rois du tir | A/D/E | Elite |  |  | selon le plan de tir |
| Vainqueurs de la Fête | E | Juniors |  |  | selon le plan de tir |

**Somme exposée CHF 500’000**

**Exercice F300**

**Parrainage de la cible**

Armes Toutes les armes F300

Cible A10

Programme de tir 5 coups, c.p.c. par passe, nombre de passes illimité

Positions Libres pour toutes les armes

Frais de participation **CHF** **6.00** par passe
 (CHF 3.50 finance de tir, CHF 1.75 munition, CHF 0.75 taxe environnementale)

Dispositions part. 1. Interruption de l’exercice et passage à toutes les bonnes cibles autorisé.

 2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l’avance.

**Société F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A10

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

 4 coups, en série

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans sur appui.

Frais de participation **CHF 17.00**
(CHF 5.00 finance de passe, CHF 7.00 émolument de contrôle, CHF 3.50 munition, CHF 1.50 taxe environnementale)

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 91 89 88
F ass 57-03, Mousqueton 86 84 83
F ass 90 84 82 81
F ass 57-02 81 79 78

Disposition particulière La cible «Société F300» est obligatoire pour tous les participants.

**Art (Groupe Sport) F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A100

Programme de tir 5 coups, c.p.c.

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 19.50 finance de passe, CHF 1.75 munition und CHF 0.75 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passes à au moins 50% des participants par catégorie.

**Prix spéciaux Sport Ordonnance D Ordonnance E**

1er prix CHF 500.00 CHF 500.00 CHF 600.00
2e prix CHF 400.00 CHF 400.00 CHF 500.00
3e prix CHF 300.00 CHF 300.00 CHF 400.00
4e prix CHF 200.00 CHF 200.00 CHF 300.00
5e prix CHF 150.00 CHF 150.00 CHF 250.00
6e prix CHF 120.00 CHF 120.00 CHF 200.00
7e prix CHF 150.00
8e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèces: CHF 70.00 dernier prix en espèce: CHF 8.00

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 440 430 425
F ass 57-03, Mousqueton 420 410 405
F ass 90 410 400 395
F ass 57-02 390 380 375

Dispositions part. 1. La cible «Art F300» est obligatoire pour les participants au Concours de groupes de la cat. Sport et elle compte pour le résultat de groupe.

 2. Les participants au Concours de groupes de la cat. Sport peuvent tirer avec toutes les armes.

 3. Les participants au Concours de groupes de la cat. Ordonnance D peuvent tirer avec tous les fusils d’ordonnance.

 4. Les participants au Concours de groupes de la cat. Ordonnance E peuvent tirer avec le F ass 90 et le F ass 57-02.

 5. Les tireurs ne peuvent participer au Concours de groupes F300 que dans une seule catégorie.

 6. La répartition en catégories se fait automatiquement selon les catégories ci-dessus après que le dernier participant ait tiré la cible «Art F300».

**Militaire F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A100

Programme de tir 4 coups, c.p.c.

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 20.00 finance de passe, CHF 1.40 munition und CHF 0.60 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passes à au moins 50% des participants dans les deux catégories.

**Prix spéciaux Sport Ordonnance D Ordonnance E**

1er prix CHF 500.00 CHF 500.00 CHF 600.00
2e prix CHF 300.00 CHF 300.00 CHF 400.00
3e prix CHF 200.00 CHF 200.00 CHF 300.00
4e prix CHF 150.00 CHF 150.00 CHF 200.00
5e prix CHF 120.00 CHF 120.00 CHF 150.00
6e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèces: CHF 70.00 dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 352 344 340
F ass 57-03, Mousqueton 336 328 324
F ass 90 328 320 316
F ass 57-02 312 304 300

**Militaire-Ordonnance (Groupe-Ordonnance) F300**

**Parrainage de la cible**

Catégorie d’armes Cat. D Ordonnance Fusils d’ordonnance F300

Cible A10

Programme de tir 2 x 3 coups, en série

Positions Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dons Mindestens 60% des finances de passees an mindestens 50% des participants.

Prix spéciaux 1er prix CHF 600.00
2e prix CHF 500.00
3e prix CHF 400.00
4e prix CHF 300.00
5e prix CHF 250.00
6e prix CHF 200.00
7e prix CHF 150.00
8e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèces: CHF 70.00 dernier prix en espèce: CHF 8.00

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, décision selon les meilleurs coups profonds, jaugés à 100 points, puis les autres coups profonds et ensuite l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 F ass 57-03, Mousqueton 52 51 50
F ass 90 51 50 49
F ass 57-02 49 48 47

Dispositions part. 1. La cible «Militaire-Ordonnance» est obligatoire pour tous ceux qui participents au Concours de groupes de la Cat. Ordonnance et elle compte pour le résultat du groupe.

 2. Les participants au Concours de groupes de la Cat. Ordonnance ne peuvent tirer qu’avec des armes d’ordonnance.

 3. Les tireurs ne peuvent participer au Concours de groupes que dans une seule catégorie.

**Répartition F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D Fusil d’assaut 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E Fusils d’assaut 90, 57-02

Cible A10

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement. Si la répartition immédiate n’atteint pas au moins le 50% du produit des finances de passe par catégorie, le montant total de la différence sera versé après coup à titre d’amélioration ou d’élargissement de la dotation. Si la répartition immédiate se situe entre et 50-60%, le montant de la différence est attribué à la Compétition des sociétés.

Répartition immédiate Sport Ordonnance D Ordonnance E

 60 points CHF 70.00 CHF 90.00 CHF 100.00
59 points CHF 30.00 CHF 70.00 CHF 75.00
58 points CHF 22.00 CHF 50.00 CHF 55.00
57 points CHF 15.00 CHF 35.00 CHF 40.00
56 points CHF 11.00 CHF 25.00 CHF 30.00
55 points CHF 8.00 CHF 20.00 CHF 22.00
54 points CHF 12.00 CHF 15.00
53 points CHF 8.00 CHF 11.00
52 points CHF 8.00

 Les répartitions doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles
 deviennent caduques et restent acquises à l’organisateur.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 55 54 53
F ass 57-03, Mousqueton 52 51 50
F ass 90 51 50 49
F ass 57-02 49 48 47

**Série F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90 / F ass 57-02

Cible A10

Programme de tir 6 coups, en série

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement. Si la répartition immédiate n’atteint pas au moins le 50% du produit des finances de passe par catégorie, le montant total de la différence sera versé après coup à titre d’amélioration ou d’élargissement de la dotation. Si la répartition immédiate se situe entre et 50-60%, le montant de la différence est attribué à la Compétition des sociétés

Répartition immédiate Sport Ordonnance D Ordonnance E

 60 points CHF 70.00 CHF 90.00 CHF 100.00
59 points CHF 30.00 CHF 70.00 CHF 75.00
58 points CHF 22.00 CHF 50.00 CHF 55.00
57 points CHF 15.00 CHF 35.00 CHF 40.00
56 points CHF 10.00 CHF 25.00 CHF 30.00
55 points CHF 8.00 CHF 20.00 CHF 22.00
54 points CHF 15.00 CHF 15.00
53 points CHF 10.00 CHF 11.00
52 points CHF 10.00

 Les répartitions doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l’organisateur.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 55 54 53
F ass 57-03, Mousqueton 52 51 50
F ass 90 51 50 49
F ass 57-02 49 48 47

**Cible** (Nom???) **F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A10

Programme de tir 3 coups, c.p.c.

 3 coups, en série

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement. Si la répartition immédiate n’atteint pas au moins le 50% du produit des finances de passe par catégorie, le montant total de la différence sera versé après coup à titre d’amélioration ou d’élargissement de la dotation. Si la répartition immédiate se situe entre et 50-60%, le montant de la différence est attribué à la Compétition des sociétés.

Remise immédiate de
prix en nature Sport Ordonnance D Ordonnance E

 60 points CHF 70.00 CHF 90.00 CHF 100.00
59 points CHF 30.00 CHF 70.00 CHF 75.00
58 points CHF 22.00 CHF 50.00 CHF 55.00
57 points CHF 15.00 CHF 35.00 CHF 40.00
56 points CHF 11.00 CHF 25.00 CHF 30.00
55 points CHF 8.00 CHF 20.00 CHF 22.00
54 points CHF 12.00 CHF 15.00
53 points CHF 8.00 CHF 11.00
52 points CHF 8.00

 Les prix en nature doivent être retirés durant la manifestation, sinon ils deviennent caduques et restent acquis à l’organisateur.

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 55 54 53
F ass 57-03, Mousqueton 52 51 50
F ass 90 51 50 49
F ass 57-02 49 48 47

**Distinction F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A10

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 14.00**

 (CHF 11.00 émolument de contrôle, CHF 2.10 munition, CHF 0.90 taxe environnementale)

Prix complémentairesRemise immédiate de prix en nature

 Sport Ordonnance D Ordonnance E

 60 points CHF 25.00 CHF 25.00 CHF 25.00
59 points CHF 8.00 CHF 12.00 CHF 15.00
58 points CHF 8.00 CHF 12.00
57 points CHF 8.00

 Les prix en nature doivent être retirés durant la manifestation, sinon ils deviennent caduques et restent acquis à l’organisateur.

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 55 54 53
F ass 57-03, Mousqueton 52 51 50
F ass 90 51 50 49
F ass 57-02 48 47 46

**Dons d’honneur F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A100

Programme de tir 3 coups, c.p.c.

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 13.00**
 (CHF 11.50 émolument de contrôle, CHF 1.05 munition, CHF 0.45 taxe environnementale)

Dotation Tous les prix en nature et dons d’honneur sans attribution précise, mais au minimum le 100% des taxes de contrôle, répartis dans les deux catégories.

Prix spéciaux Sport Ordonnance D Ordonnance E

1er prix CHF 500.00 CHF 500.00 CHF 600.00
2e prix CHF 300.00 CHF 300.00 CHF 400.00
3e prix CHF 200.00 CHF 200.00 CHF 300.00
4e prix CHF 150.00 CHF 150.00 CHF 200.00
5e prix CHF 120.00 CHF 120.00 CHF 150.00
6e prix CHF 120.00

 D’autre prix peuvent être attribués.

Classement Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d’égalité de points, décision selon le troisième meilleur coup, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions Aucune

Dispositions particulières 1. Au moins les 5 premiers participants de la Cat. Sport, resp. les 8 premiers participants de la catégorie Ordonnance sont invités à la cérémonie de remise des prix et peuvent choisir eux-mêmes leur cadeau dans l’ordre de leur classement.

 2. Les autres dons d’honneur seront envoyés gratuitement aux gagnants, au plus tard 4 semaines après la cérémonie de remise des prix, à condition que leur nature ne nécessite pas de reçu personnel.

 3. L’échange de dons d’honneur n’est pas possible.

**Vétérans F300**

**Parrainage de la cible**

Participants Ouvert à tous les Vétérans et Seniors vétérans de la FST, nés en 1965 et avant.

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A100

Programme de tir 5 coups, c.p.c.

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 22.00**
 (CHF 19.50 finance de passe, CHF 1.75 munition, CHF 0.75 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passe à au moins 50% des participants dans chacune des catégories.

Prix spéciaux Sport Ordonnance D Ordonnance E

 1er prix CHF 400.00 CHF 500.00 CHF 600.00
2e prix CHF 200.00 CHF 300.00 CHF 400.00
3e prix CHF 150.00 CHF 200.00 CHF 300.00
4e prix CHF 150.00 CHF 200.00
5e prix CHF 150.00
6e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.
1er prix en espèces: CHF 70.00 dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions V SV

 Fusils standards et Fusils libres 430 425
F ass 57-03, Mousqueton 410 405
F ass 90 395 390
F ass 57-02 375 370

**Juniors F300**

**Parrainage de la cible**

Teilnehmer Ouvert à tous les Juniors (U13-U21) de la FST, nés en 2015 et après

Armes Cat. A Sport Fusils standards uniquement
Cat. E Ordonnance E F ass 90 uniquement

Cible A10

Programme de tir 5 coups, c.p.c.

 3 coups, en série

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusil d’assaut 90 sur bipied

Frais de participation **CHF 14.00**
 (CHF 10.00 émolument de contrôle, CHF 2.80 munition, CHF 1.20 taxe environnementale)

Dotation Les prix attribués à cette cible.

Prix spéciaux Sport Ordonnance E

1er prix CHF 400.00 CHF 500.00
2e prix CHF 300.00 CHF 300.00
3e prix CHF 200.00 CHF 200.00
4e prix CHF 100.00 CHF 150.00
5e prix CHF 80.00 CHF 120.00
6e prix CHF 100.00
7e prix CHF 80.00
8e prix CHF 70.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, les coups profonds décident, puis les mouches, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinction particulière U19/U21 U13/U15/U17

 Fusils standards 71 70
Fusil d’assaut 90 65 64

Disposition particulière Les participants Juniors (U13-U21) reçoivent l’insigne couronne particu lier «Juniors» avec cette cible.

**Rachats F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A100

Programme de tir 2 coups, c.p.c.par passe, au plus 24 passes

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

 Les Vétérans peuvent tirer avec les Fusils libres couchés, bras franc, les Seniors vétérans appuyés

Frais de participation **CHF 7.00**
(CHF 6.00 finance de passe, CHF 0.70 munition, CHF 0.30 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passe dans les trois categories.

 Sport Ordonnance D Ordonnance E

Répartition immédiate 100 points CHF 40.00 CHF 60.00 CHF 70.00

pour coups profonds 99 points CHF 18.00 CHF 25.00 CHF 30.00
 98 points CHF 10.00 CHF 12.00 CHF 15.00
 97 points CHF 5.00 CHF 8.00 CHF 10.00

 Les répartitions doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l’organisateur.

 Le participant reçoit par livret de tir au maximum CHF 200.00 en espèces et pour les CHF 150.00 suivants des prix en nature.

Prix spéciaux Sport Ordonnance D Ordonnance E

 1er prix CHF 600.00 CHF 600.00 CHF 600.00
2e prix CHF 400.00 CHF 400.00 CHF 500.00
3e prix CHF 250.00 CHF 250.00 CHF 400.00
4e prix CHF 200.00 CHF 200.00 CHF 300.00
5e prix CHF 150.00 CHF 150.00 CHF 250.00
6e prix CHF 120.00 CHF 120.00 CHF 200.00
7e prix CHF 150.00
8e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèce: CHF 70.00 dernier prix en espèce: CHF 8.00

Classement Le total des 10 meilleurs coups détermine le rang. En cas d’égalité de points, décision selon les prochains meilleurs coups, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Disposition particulière Toutes les passes doivent être tirées avec le même type d’arme.

**Maîtrise couché F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A10

Programme de tir 60 coups, c.p.c., en 6 passes à 10 coups

 60 coups couché

Positions Fusil standard couché, bras franc

 Fusil libre couché, bras franc (V et SV uniquement)

 Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

Frais de participation **CHF 90.00**
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la Médaille de Maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 21.00 munition, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux Sport Ordonnance D Ordonnance E

 1er prix CHF 300.00 CHF 300.00 CHF 300.00
2e prix CHF 200.00 CHF 200.00 CHF 200.00
3e prix CHF 100.00 CHF 100.00 CHF 100.00
4e prix CHF 50.00 CHF 50.00 CHF 50.00

Classement En cas d’égalité de points, décision selon les passes dans l’orde inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**
Médaille de Maîtrise de la SCT???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 550 538 532
F ass 57-03 et Mousqueton 530 518 512
F ass 90 525 513 507
F ass 57-02 505 493 487

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 530-549 518-537 512-531
F ass 57-03 et Mousqueton 510-529 498-517 492-511
F ass 90 505-524 493-512 487-506
F ass 57-02 485-504 473-492 467-486

Dispositions particulières 1. En plus de la Maîtrise couché, une Maîtrise multi-positions peut être tirée

 2. Une passe à 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Toute la Maîtrise doit être tirée avec le même type d’arme.

 4. L’ordre des passes est libre et un nombre illimité de coups d’essai autorisé avant chaque passe.

 5. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????..
Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée n’y ont plus droit.

 6. La SCT en question tient un contrôle correspondant.

 7. La médaille de Maîtrise doit être retirée après le tir au centre de la Fête. Aucune médaille ne sera envoyée par courrier postal.

 8. Aucun rangeur pour les Maîtrises n’est délivré pour les samedis.

**Maîtrise 2 positions F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Cible A10

Programme de tir 60 coups, c.p.c., en 6 passes à 10 coups

Positions 30 coups couché
30 coups à genou

Positions couché Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres couché, bras franc (uniquement V et SV)
Fusils d’assaut sur bipied

 Mousqueton couché, bras franc, appuyé ou sur bipied

Positions à genou Tous les fusils et carabines en position à genou

Allègement de position Aucun

Frais de participation **CHF 90.00**
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part de la Médaille de Maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 21.00 munition, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux Par catégorie

 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, décision selon les passes dans l’orde inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**
Médaille de Maîtrise de la SCT???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 525 513 507
F ass 57-03 und Mousqueton 500 488 482
F ass 90 495 483 477
F ass 57-02 480 468 462

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 505-524 493-512 487-506
F ass 57-03 und Mousqueton 480-499 468-487 462-481
F ass 90 475-494 463-482 457-476
F ass 57-02 460-479 448-467 442-461

Dispositions part. 1. Une seule Maîtrise multi-positions peut être tirée. En plus de la Maîtrise multi-positions, une Maîtrise couché peut être tirée.

 2. Une passe à 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Toute la Maîtrise doit être tirée avec le même type d’arme.

 4. L’ordre des passes est libre et un nombre illimité de coups d’essai autorisé avant chaque passe.

 5. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée n’y ont plus droit.

 6. La SCT en question tient un contrôle correspondant.

 7. La médaille de Maîtrise doit être retirée après le tir au centre de la Fête. Aucune médaille ne sera envoyée par courrier postal.

 8. Aucun rangeur pour les Maîtrises F300 n’est délivré pour les samedis.

**Maîtrise 3 positions F300**

**Parrainage de la cible**

Armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards

Cible A10

Programme de tir 60 coups, c.p.c. en 6 passes de 10 coups

Positions 20 coups couché
20 coups debout
20 coups à genou

Allègement de position Aucun

Frais de participation **CHF 90.00**
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part de la Médaille de Maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 21.00 munition, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, décision selon les passes dans l’orde inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**
Médaille de Maîtrise de la SCT???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 505 493 487

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Fusils standards et Fusils libres 485-504 473-492 467-486

Dispositions particulières 1. Une seule Maîtrise multi-positions peut être tirée. En plus de la Maîtrise multi-positions, une Maîtrise couché peut être tirée.

 2. Une passe à 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Toute la Maîtrise doit être tirée avec le même type d’arme.

 4. L’ordre des passes est libre et un nombre illimité de coups d’essai autorisé avant chaque passe.

 5. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée n’y ont plus droit.

 6. La SCT en question tient un contrôle correspondant.

 7. La médaille de Maîtrise doit être retirée après le tir au centre de la Fête. Aucune médaille ne sera envoyée par courrier postal.

 8. Aucun rangeur pour les Maîtrises F300 n’est délivré pour les samedis.

**Règlement de la Compétition des sociétés F300**

Sociétés concurrentes Toutes les sociétés de tir 300m affiliées à une SCT de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger affiliées à la FST sont admises à ce concours.

 Les sociétés qui y participent avec un nombre de tireurs correspondant pour le moins au nombre de résultats obligatoires sont tenues de participer à cette Compétition des sociétés.

Participants Les tireurs doivent être membres licenciés de la société participante. Ils sont tenus de tirer la cible «Société F300». La société concurrente ne peut pas interdire à un membre licencié de participer à cette compétition.

 Chaque participant à notre manifestation de tir doit aussi tirer la cible «Société F300» même si la société à laquelle il appartient ne prend pas part au concours.

Contestations Toutes les contestations concernant l’admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchées, à la demande du Comité de tir, par le Comité de la SCT ????, avec possibilité de recours aux Organes judirictionnels de la FST.

Répartition en cat. Toutes les sociétés concourent dans les catégories déterminées par la FST (selon la classification en vigueur au début de la manifestation).

Sociétés de la SCT La Compétition des sociétés de la SCT est organisée en 4 catégories, avec des palmarès distincts.

Sociétés de la FST La Compétition des autres sociétés de la FST est organisée en 1 catégorie, avec un palmarès unique.

Programme de tir Les résultats de la cible «Société F300» sont pris en compte.

Finance d’inscription **CHF 80.00**

de la société (CHF 80.00 finance de société)

Résultats obligatoires En tant que résultats obligatoires pour toutes les catégories **sont pris en compte 50% de tous les résultats obtenus par les participants de la société** ou au minimum le nombre de résultats obligatoires fixés comme suit pour la catégorie en question:

Résultats obligatoires 1ère catégorie 12 résultats tirés

minimaux 2e catégorie 10 résultats tirés

 3e catégorie 8 résultats tirés

 4e catégorie 6 résultats tirés

Résultat de société Pour le calcul du résultat de la société on tient compte des meilleurs résultats individuels de ses membres, sans tenir compte de l’arme utilisée.

Calcul des résultats Somme des résultats obligatoires plus 2% de la somme de tous les résultats non obligatoires, le tout étant divisé par le nombre de résultats obligatoires.

 Le calcul est effectué à trois décimales, ensuite il est arrondi.

Classement En cas d’égalité, décision selon le plus grand nombre de participants, puis les meilleurs résultats individuels.

 Toutes les sociétés comptabilisant au moins le nombre de résultats obligatoires seront classées.

Dotation Au moins 60% du produit des finances d’inscription et des finances des passes individuelles «Société F300» ainsi qu’une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition sont distribués aux sociétés classées.

**Prix pour les sociétés de la SCT????**

Prix de société Toutes les sociétés classées reçoivent un prix.

 1er échelon CHF 400.00 (prix en nature et en espèces)
2e échelon CHF 300.00 (prix en nature et en espèces)
3e échelon CHF 250.00 (prix en nature et en espèces)

Echelle des prix Les prix en nature seront attribués comme suit:

 1er échelon les premiers 30% du classement général
2e échelon les 30% suivants du classement général
3e échelon les 40% restants du classement général

**Prix pour les autres sociétés de la FST**

Prix de société Toutes les sociétés classées reçoivent un prix en espèce.

1er prix CHF 500.00
2e prix CHF 400.00
3e prix CHF 300.00
dernier prix CHF 30.00

Distinction de société Aucune distinction de société.

**Règlement du Concours de groupes F300**

**Parrainage du concours**

Participation Toutes les sociétés de tir 300m affiliées à une SCT de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger affiliées à la FST sont admises à ce concours et invitées à y participer avec un ou plusieurs groupes.

Chaque groupe est formé de 5 tireurs licenciés appartenant à la même société.

Les participants ne peuvent tirer qu’avec un seul groupe.

Categories Le Concours de groupes est tiré dans les catégories «Sport» et «Ordonnance» avec des palmarès distincts.

Dans la catégorie Sport, toutes les armes sont admises.

Dans la catégorie Ordonnance seules les armes d’ordonnances sont admises.

Programme de tir Les résultats suivants sont pris en compte
Concours de groupes «Sport» Cible «Art»
Concours de groupes «Ordonnance» Cible «Militaire-Ordonnance»

Finance d’inscription **CHF 50.00**

du groupe (CHF 50.00 finance de groupe)

Dotation 60% des finances de groupe et des finances des passes individuelles ainsi qu’une part émanant de la collection des dons sont attribués aux groupes classés dans les deux catégories.

Prix de groupe Cat. Sport Cat. Ordonnance

1er prix CHF 500.00 CHF 500.00
2e prix CHF 400.00 CHF 400.00
3e prix CHF 300.00 CHF 300.00
4e prix CHF 200.00 CHF 200.00
5e prix CHF 150.00 CHF 150.00

 Dernier prix de chaque catégorie CHF 20.00

Classement Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d’égalité, décision selon les meilleurs résultats individuels, puis les meilleurs coups profonds de tout le groupe.

Inscription L’inscription au Concours de groupes doit être faite avec l’inscription des participants.

Lors de l’inscription, il est indispensable d’indiquer dans quelle catégorie (Sport ou Ordonnance) le groupe disputera la compétition. Les participants au Concours de groupes doivent donc également commander à l’avance la cible combinée avec ce concours, donc soit «Art F300» soit «Militaire F300».

Mutations Les mutations de participants ne sont possibles que pendant la durée de la Fête au guichet «Mutations» du centre de la Fête, où les livrets de tir des membres du groupe doivent être présentés.

Les inscriptions ultérieures de groupes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir de tous les participants concernés doivent être présentés.

Sans présentation des livrets de tir, ni les mutations ni les nouvelles inscriptions de groupes ne seront acceptées et traitées.

Proclamation des résulats Il n’y a pas de proclamation des résultats. Les dons en espèces seront versés aux sociétés.

**Concours des Vainqueurs de la Fête Elite F300**

**Parrainage du concours**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils libres et Fusils standards
Cat. D Ordonnance D F ass 57-03, Mousqueton
Cat. E Ordonnance E F ass 90/F ass 57-02

Droit de participation Tous les tireurs participant à la xxe Fête cantonale de xxxx 20xx peuvent prendre part au Concours des Vainqueurs de la Fête. Toutefois seuls les participants qui ont tiré toutes les passes prises en compte pour ce concours avec le même type d’arme seront classés. Les Seniors vétérans (SV), qui tirent couchés appuyés, doivent renoncer à ce concours.

Résultat de qualification Total des résultats suivants:

 Sport Ordonnance D Ordonnance E

 Société 100% 100% 100%
Art 10% 10% 10%
Militaire 10% 10% 10%
Répartition 100% 100% 100%
Série 100% 100% 100%
Cible 100% 100% 100%
Couronne 100% 100% 100%

 Le nombre suivant de participants avec les meilleurs résultats de qualification sera admis et invité à la Finale.

 Cat. A Fusils standards et Fusils libres(Elite) 12 participants
Cat. D F ass 57-03 et Mousqueton (Elite) 12 participants
Cat. E F ass 90 et F ass 57-02 (Elite) 12 participants

 En cas d’égalité, les résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus sont déterminants.

Inscription Les cibles correspondantes doivent être ***tirées, contrôlées et décomptées au plus tard le samedi xx xxxx 20xx à 13h00.*** Chaque participant est responsable de s’assurer qu’une adresse Email valide est enregistrée (indiquée sur le livret de tir).

 Les tireurs qualifiés seront publiés sur Internet ([www.xxxx.ch](http://www.xxxx.ch)) le samedi xx xxxxx 20xx à partir de 16 heures et informés par courrier électronique. Tous les tireurs qualifiés (y compris les tireurs suppléants) doivent alors s’inscrire via l’application Web au plus tard à 19h00**. *Ceux qui ne seront pas inscrits jusqu’à 19h00 ne seront pas autorisés à tirer***. La liste de départ définitive sera ensuite publiée sur Internet.

Date/Lieu/Heure **Les Finales ont lieu le dimanche xx xxxxx 20xx à xxxxxx**

 dès xxh00 Remise des feuilles de stand et de la munition
xxh00 Finale Fusils d’ordonnance F300 (Juniors)
xxh00 Finale Fusils de sport F300 (Juniors)
xxh00 Finale Fusils d’ordonnance F300 (Elite)
xxh00 Finale Fusils de sport F300 (Elite)

Cible A100

Position Fusils standards couché, bras franc
Fusils libres non couché
Fusils d’assaut sur bipied
Mousqueton couché, bras franc ou appuyé / sur bipied

Programme de tir Le programme de la Finale correspond à celui de la Finale olympique ISSF C50 couché, dès 2017.

Classement En cas d’égalite des points, décision selon un coup supplémentaire, jusqu’à l’élimination.

Prix pour les catégories 1er rang prix d’une valeur de CHF 400.00 et médaille

de l’Elite 2e rang prix d’une valeur de CHF 200.00 et médaille
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00 et médaille
dès le 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Vainqueurs de la Fête et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup de toutes les Finales **au stand de tir** **xxxx** (vers 17h30).

Dispositions particulières Les participants ne preuvent part à la Finale que sur une distance et dans une catégorie du Concours des Vainqueurs de la Fête.

 Les Seniors vétérans qui souhaitent participer aux concours des Rois du tir ou des Vainqueurs de la Fête sont responsables du tir dans la position requise et donc de la saisie correcte de la compensation de l’âge dans le livret de tir (carte de tir).

**Concours des Juniors Vainqueurs de la Fête F300**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Cat. A Sport Fusils standards
Cat. E Ordonnance E F ass 90

Droit de participation Tous les Juniors qui participent à la Fête cantonale de tir xxxx 20xx peuvent prendre part au Concours des Juniors Vainqueurs de la Fête. Toutefois seuls les participants qui ont tiré toutes les passes prises en compte pour ce concours avec le même type d’arme seront classés.

 Sport Ordonnance

 Société 100% 100%
Juniors 100% 100%
Cible 100% 100%
Distinction 100% 100%

 Le nombre suivant de participants avec les meilleurs résultats de qualification sera admis et invité à la Finale.

 Cat. Sport F300 (Juniors) 8 participants
Cat. Ordonnance F300 (Juniors) 8 participants

 En cas d’égalité, les résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus sont déterminants.

Inscription Les cibles correspondantes doivent être ***tirées, contrôlées et décomptées au plus tard le samedi xx xxxx 20xx à 13h00.*** Chaque participant est responsable de s’assurer qu’une adresse Email valide est enregistrée (indiquée sur le livret de tir).

 Les tireurs qualifiés seront publiés sur Internet ([www.xxxx.ch](http://www.xxxx.ch)) le samedi xx xxxxx 20xx à partir de 16 heures et informés par courrier électronique. Tous les tireurs qualifiés (y compris les tireurs suppléants) doivent alors s’inscrire via l’application Web au plus tard à 19h00. ***Ceux qui ne seront pas inscrits jusqu’à 19h00 ne seront pas autorisés à tirer.*** La liste de départ définitive sera ensuite publiée sur Internet.

Date/Lieu/Heure Les Finales ont lieu le **dimanche xx xxxxx 20xx à xxxxxx**.

 dès xxh00 Remise des feuilles de stand et de la munition
xxh00 Finale Ordonnance F300 (Juniors)
xxh00 Finale Sport F300 (Juniors)
xxh00 Finale Ordonnance F300 (Elite)
xxh00 Finale Sport F300 (Elite)

Cible A100

Positions Fusils standards couché, bras franc
Fusil d’assaut 90 sur bipied

Allègement de position Aucun

Programme de tir Le programme de la Finale correspond à celui de la Finale olympique ISSF C50 couché, dès 2017.

Classement En cas d’égalite des points, décision selon un coup supplémentaire, jusqu’à l’élimination.

Prix pour les Juniors 1er rang prix d’une valeur de CHF 300.00 et médaille

par catégorie 2e rang prix d’une valeur de CHF 150.00 et médaille
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00 et médaille
dès le 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Vainqueurs de la Fête et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup de toutes les Finales **au stand de tir** **xxxx** (vers 17h30).

Disposition particulière Les participants ne preuvent part à la Finale que sur une distance et dans une catégorie du Concours des Vainqueurs de la Fête.

**Finale des Rois du tir F300**

Au lieu d’un Concours des Vainqueurs de la Fête, il est possible d’offrir un Concours des Rois du tir ou une Finale des Rois du tir.

Pour le couronnement d’un Roi du tir, au moins une (1) Maîtrise doit être prise en compte lors de la qualification parmi les cibles retenues.

Celui qui fait usage de la compensation d’âge de la position couché appuyé renonce à un classement lors des Concours des Rois du tir et ou lors du Concours des Vainqueurs de la Fête.

Les Seniors vétérans qui souhaitent participer aux concours des Rois du tir ou des Vainqueurs de la Fête sont responsables du tir dans la position requise et donc de la saisie correcte de la compensation de l’âge dans le livret de tir (carte de tir).

**Aperçu des cibles et concours C50**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cible | Nombre de coups | Cible | Frais de participation |  | Distinction | Sommeexposée |
| Exercice | 5 Einzel | 10 | 5.00 |  |  |  |
| Société | 10 Einzel | 10 | 16.00 |  | 92/90/89 |  |
| Groupe | 6 Einzel | 100 | 16.00 |  | 530/518/512 |  |
| Art | 6 Einzel | 100 | 20.00 |  | 530/518/512 |  |
| Répartition | 4 Einzel 2 x 3 Serie | 10 | 20.00 |  | 92/90/89 |  |
| Cible XY | 6 Einzel | 20 | 20.00 |  | 112/110/109 |  |
| Distinction | 6 Einzel | 10 | 13.00 |  | 55/54/53 |  |
| Dons d’honneur | 5 Einzel | 100 | 13.00 |  |  |  |
| Vétérans | 6 Einzel | 100 | 20.00 |  | 518/512 |  |
| Juniors | 6 Einzel | 100 | 13.00 |  | 518/512 |  |
| Rachats | 2 Einzel | 100 | 7.00 |  | jusqu’à 48 passespermises |  |
| Maîtrise couché | 60, selon les RTSp de la FST | 10 | 75.00 |  | 560/548/536540/528/516 |  |
| Maîtrise 2 positions | 60, selon les RTSp de la FST | 10 | 75.00 |  | 535/523/511515/503/491 |  |
| Maîtrise 3 positions | 60, selon les RTSp de la FST | 10 | 75.00 |  | 510/498/486490/478/466 |  |
| Compétition des sociétés |  |  | 80.00 |  |  |  |
| Concours de groupes |  |  | 50.00 |  |  |  |
| Concours des Vainqueurs de la Fête | Juniors, E/S/EO, V/SV |  |  |  | selon Plan de tir |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Somme exposée** |  |  |  |  |  | **50’000.00** |

**Exercice C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 5 coups, c.p.c.par passe, nombre de passes illimité

Position Libre

Frais de participation **CHF 5.00** par passe
(CHF 4.25 finance de tir, CHF 0.75 taxe environnementale)

Dispositions part. 1. Interruption de l’exercice et passage à toutes les bonnes cibles autorisé.

 2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l’avance.

**Société C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 10 coups, c.p.c.

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 16.00** (sans munition)
(CHF 6.50 finance de passe, CHF 7.00 émolument de contrôle, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/ U17/SV

 92 90 89

Disposition particulière La cible «Société C50» est obligatoire pour tous les participants lorsque la société participe à la Compétition des sociétés C50.

**Groupe C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 100

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 16.00** (sans munition)
(CHF 7.50 finance de passe, CHF 7.00 émolument de contrôle, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 530 518 512

Disposition particulière Les tireurs qui ne font pas partie d’un groupe peuvent tirer cette cible individuellement.

**Art C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 100

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 18.50 finance de passe, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Aux moins 60% des finances de passees à au moins 50% des participants.

Prix spéciaux 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
4e prix CHF 150.00
5e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être remis.
1er prix en espèces: CHF 60.00 dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 530 518 512

**Répartition C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 4 coups, c.p.c.
2 x 3 coups, en série

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des finances de passe sera réparti immédiatement en espèces. Si cette répartition immédiate n’atteint pas au moins les 50%, le total du montant de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la dotation. Si la répartition immédiate atteint les 50 à 60%, le montant de la différence sera alors attribué à la Compétition des sociétés C50.

Répartition immédiate 100 points CHF 70.00

 99 points CHF 30.00
 98 points CHF 20.00
 97 points CHF 16.00
 96 points CHF 12.00
 95 points CHF 10.00
 94 points CHF 5.00

 Les répartitions immédiates doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques.

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 92 90 89

**Cible (nom?) C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 20

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 18.50 finance de passe, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des finances de passe sera réparti immédiatement sous forme de prix en nature. Si cette répartition immédiate n’atteint pas au moins les 50%, le total du montant de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la dotation. Si la répartition immédiate atteint les 50 à 60%, le montant de la différence sera alors attribué à la Compétition des sociétés C50.

Remise immédiate de 120 points CHF 100.00

prix souvenir 119 points CHF 80.00
118 points CHF 60.00
117 points CHF 35.00
116 points CHF 25.00
115 points CHF 20.00
114 points CHF 16.00
113 points CHF 12.00
112 points CHF 8.00

 Les prix souvenirs en nature doivent être retirés pendant la durée du tir, sinon ils ne pourront plus être remis.

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 112 110 109

**Distinction C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 13.00** (sans munition)
(CHF 11.50 émolument de contrôle, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Prix supplémentaires Remise immédiate de prix souvenir de la région

 60 points CHF 25.00

 Les prix souvenirs en nature doivent être retirés pendant la durée du tir, sinon ils ne pourront plus être remis.

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 55 54 53

**Dons d’honneur C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 100

Programme de tir 5 coups, c.p.c.

Positions couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 14.00** (sans munition)
(CHF 12.75 émolument de contrôle, CHF 0.50 contribution de sport et de formation, CHF 0.75 taxe environnementale)

Dotation Tous les prix en nature et dons d’honneur sans attribution précise, mais au minimum le 100% des taxes de contrôle.

Prix spéciaux 1er prix CHF 600.00
2e prix CHF 400.00
3e prix CHF 300.00
4e prix CHF 200.00
5e prix CHF 150.00
6e prix CHF 100.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

Classement Le total des 3 meilleurs coups détermine le rang. En cas d’égalité de points, décision selon les meilleurs coups suivants, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinction Aucune

Dispositions particulières 1. Les gagnants des prix spéciaux affichés sont invités à la cérémonie de remise des prix et peuvent choisir eux-mêmes leur cadeau dans l’ordre de leur classement.

2. Les autres dons d’honneur seront envoyés gratuitement aux gagnants, au plus tard 4 semaines après la cérémonie de remise des prix, à condition que leur nature ne nécessite pas d’être remis en personne.

 3. L’échange de dons d’honneur n’est pas possible

**Vétérans C50**

**Parrainage de la cible**

Participants Ouvert à tous les Vétérans et Seniors vétérans de la FST, nés en 1965 et avant.

Arme Carabines C50

Cible 100

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Position couché, franc

 Les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 18.50 finance de passe, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passe à au moins 50% des participants dans chacune des catégories.

Prix spéciaux 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
4e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.
1er prix en espèces: CHF 60.00 dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement Décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions V SV

 518 512

**Juniors C50**

**Parrainage de la cible**

Participants Ouvert à tous les Juniors (U13-U21) de la FST, nés en 2005 et après.

Arme Carabines C50

Cible 100

Programme de tir 6 coups, c.p.c.

Position couché, franc

 Les Juniors U13/U15 peuvent tirer appuyés.

Frais de participation **CHF 14.00** (sans munition)
(CHF 12.50 émolument de contrôle, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finance de passe à au moins 50% des participants.

Prix spéciaux 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
4e prix CHF 150.00
5e prix CHF 120.00
6e prix CHF 100.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp.

Distinctions U19/U21 U13/U15/U17

 518 512

Dispositions Une distinction pour Juniors est remise pour cette bonne cible à tout participant ayant droit à la distinction.

**Rachats C50**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Carabines C50

Cible 100

Programme de tir 2 coups, c.p.c.par passe, au plus 48 passes

Position couché, franc

 Les Juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés.

Frais de participation **CHF 6.50 par passe** (sans munition)
(CHF 6.00 finance de passe, CHF 0.20 contribution de sport et de formation, CHF 0.30 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finance de passes.

Répartition immédiate 100 points CHF 40.00

pour coups profonds 99 points CHF 20.00

 98 points CHF 8.00

 Les répartitions doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles sont perdues.

Le participant reçoit par livret de tir au maximum CHF 250.00 en espèces et pour les CHF 150.00 suivants des prix en nature.

Prix spéciaux 1er prix CHF 600.00
2e prix CHF 400.00
3e prix CHF 300.00
4e prix CHF 200.00
5e prix CHF 150.00
6e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèce: CHF 60.00 dernier prix en espèce: CHF 8.00

Classement Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d’égalité de points, décision selon les prochains meilleurs coups suivants, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

**Maîtrise couché C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 60 coups, c.p.c.en 6 passes de 10 coups

Positions couché, franc

Allègement de position Aucun

Frais de participation **CHF 75.00** (sans munition)
(CHF 18.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 par de la Médaille de Maîtrise, CHF 30.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, décision selon les passes dans l’orde inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**
Médaille de Maîtrise de la SCT???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 560 548 536

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 540-559 528-547 516-535

Dispositions particulières 1. En plus de la Maîtrise couché, une Maîtrise multi-positions peut être tirée

 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Un nombre illimité de coups d’essai autorisé avant chaque passe.

 4. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée n’y ont plus droit.

 5. La SCT en question tient un contrôle correspondant.

 6. La médaille de Maîtrise doit être retirée au centre de la Fête après le tir. Aucune médaille ne sera envoyée par la poste.

 7. Aucun rangeur n’est délivré pour les Maîtrises les samedis.

**Maîtrise 2 positions C50**

**Parrainage de la cible**

Catégories d’armes Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 60 coups, c.p.c.en 6 Passen de 10 coups

Positions 30 coups couché
30 coups à genou

Allègement de position aucun

Frais de participation **CHF 75.00** (sans munition)
(CHF 18.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part de la Médaille de Maîtrise, CHF 30.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, décision selon les passes dans l’orde inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**
Médaille de Maîtrise de la SCT???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 535 523 511

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15U17/SV

 515-534 503-522 491-510

Dispositions particulières 1. Une seule Maîtrise multi-positions peut être tirée. En plus de la Maîtrise multi-positions, une Maîtrise couché peut être tirée.

 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Les passes peuvent être tirées dans n’importe que ordre. Un nombre illimité de coups d’essai autorisé avant chaque passe.

 4. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée n’y ont plus droit.

 5. La SCT en question tient un contrôle correspondant.

 6. La médaille de Maîtrise doit être retirée au centre de la Fête après le tir. Aucune médaille ne sera envoyée par la poste.

 7. Aucun rangeur n’est délivré pour les Maîtrises les samedis.

**Maîtrise 3 positions C50**

**Parrainage de la cible**

Arme Carabines C50

Cible 10

Programme de tir 60 coups, c.p.c.en 6 passes de 10 coups

Positions 20 coups couché
20 coups debout
20 coups à genou

Allègement de position Aucun

Frais de participation **CHF 75.00** (sans munition)
(CHF 18.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part de la Médaille de Maîtrise, CHF 30.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, décision selon les passes dans l’orde inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**
Médaille de Maîtrise de la SCT???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00.

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 510 498 486

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 490-509 478-497 466-485

Dispositions part. 1. Une seule Maîtrise multi-positions peut être tirée. En plus de la Maîtrise multi-positions, une Maîtrise couché peut être tirée.

 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Les passes peuvent être tirées dans n’importe que ordre. Un nombre illimité de coups d’essai autorisé avant chaque passe.

 4. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée n’y ont plus droit.

 5. La SCT en question tient un contrôle correspondant.

 6. La médaille de Maîtrise doit être retirée au centre de la Fête après le tir. Aucune médaille ne sera envoyée par la poste.

 7. Aucun rangeur n’est délivré pour les Maîtrises les samedis.

**Règlement de la Compétition des sociétés C50**

Sociétés concurrentes Toutes les sociétés de tir C50 affiliées à une SCT/SF de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger affiliées à la FST sont admises à ce concours.

Les sociétés qui y participent avec un nombre de tireurs correspondant pour le moins au nombre de résultats obligatoires sont tenues de participer à cette Compétition des sociétés.

Participants Les tireurs doivent être membres licenciés de la société participante. Ils sont tenus de tirer la cible «Société C50». La société concurrente ne peut pas interdire à un membre licencié de participer à cette compétition.

Chaque participant à notre manifestation de tir doit aussi tirer la cible «Société C50» même si la société à laquelle il appartient ne prend pas part au concours.

Contestations Toutes les contestations concernant l’admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchées, à la demande du Comité de tir, par le Comité de la SCT ????, avec possibilité de recours aux Organes judirictionnels de la FST.

Répartition en cat. Sociétés des SCT: la Compétition des sociétés est organisée avec un classement distinct.

 Sociétés de la FST: la Compétition des sociétés intercantonale est organisée avec un classement général.

Programme de tir Tous les résultats de la cible «Société C50» sont pris en compte.

Finance d’inscription **CHF 130.00**
de société

Résultats obligatoires **Sont pris en compte** comme résultats obligatoires **50% de tous les résultats obtenus par les participants de la société** ou au minimum le nombre de résultats obligatoires. Il n’est pas tenu compte des fractions.

Résultats obligatoires 6 résultats
minimaux

Résultat de société Pour le calcul du résultat de la société on tient compte des meilleurs résultats individuels de ses membres.

Calcul des résultats Somme des résultats obligatoires plus 2% de la somme de tous les résultats non obligatoires, le tout étant divisé par le nombre de résultats obligatoires. Le calcul est effectué à trois décimales, ensuite il est arrondi.

Classement En cas d’égalité, décision selon le plus grand nombre de participants, puis les meilleurs résultats individuels.

 Toutes les sociétés comptabilisant au moins le nombre de résultats obligatoires seront classées.

Dotation Au moins 60% du produit des finances d’inscription et des finances des passes individuelles «Société C50» ainsi qu’une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition sont distribués aux sociétés classées.

**Prix pour les sociétés des SCT ??**

Prix de société Toutes les sociétés classées reçoivent un prix.

1er échelon CHF 450.00 (prix en nature et en espèces)
2e échelon CHF 300.00 (prix en nature et en espèces)
3e échelon CHF 250.00 (prix en nature et en espèces)

Réparticion des prix: Les prix en nature sont répartis comme suit:

1er échelon les premiers 30% du classement entier
2e échelon les 30% suivants du classement entier
3e échelon les 40% suivants du classement entier

**Prix pour les sociétés de la FST**

Prix de société Toutes les sociétés classées reçoivent un prix en espèces.

1er prix CHF 500.00
2e prix CHF 400.00
3e prix CHF 300.00

dernier prix CHF 30.00

Distinction de société Aucune distinction de société.

**Règlement du Concours de groupes C50**

**Parrainage du concours**

Participation Toutes les sociétés de tir C50 affiliées à une SCT/SF de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger affiliées à la FST sont admises à ce concours et invitées à y participer avec un ou plusieurs groupes.

Chaque groiupe est formé de 5 tireurs licenciés appartenant à la même société.

Programme de tir Les résultats de la cible «Groupe C50».

Frais de participation **CHF 50.00**

par groupe (CHF 50.00 finance de groupe)

Dotation Au moins 60% des finances de groupe et des finances des passes individuelles de la cible «Groupe C50» ainsi qu’une part émanant de la collection des dons sont attribués à 50% des groupes classés.

Prix de groupe 1er prix CHF 500.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
Dernier prix CHF 20.00

Classement Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d’égalité, décision selon les meilleurs résultats individuels, puis les meilleurs coups profonds de tout le groupe.

Anmeldung L’inscription au Concours de groupe doit être faite avec l’inscription des participants.

Les participants au Concours de groupes doivent commander à l’avance la cible «Groupe C50».

Mutations Les mutations de participants ne sont possibles que pendant la durée de la Fête au guichet «Mutations» du centre de la Fête XXXX, où les livrets de tir des membres du groupe doivent être présentés.

Les inscriptions ultérieures de groupes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir de tous les participants concernés doivent être présentés.

Sans présentation des livrets de tir, ni les mutations ni les nouvelles inscriptions de groupes ne seront acceptées et traitées.

 La composition du groupe peut être modifiée sans frais en ligne, aussi longtemps que les membres déjà enregistrés et les nouveaux membres du groupe n’ont pas encore tiré la cible «Groupe C50». Cf. chiffre 7.5.

Proclamation Il n’y a pas de proclamation des résultats. Les prix en espèces seront des résultats versés aux sociétés.

**Concours des Vainqueurs de la Fête Elite et Juniors C50**

**Parrainage du concours**

Cat. de classement Elite/Senior (catégories d’âge E/S/EO)
Vétéran/Senior vétéran (catégories d’âge V/SV)
Juniors (catégories d’âge U13, U15, U17, U19, U21)

Droit de participation Tous les participants qui prennent part à la xx Fête xxxx de tir 20xx peuvent prendre part au Concours des Vainqueurs de la Fête. Seuls les participants qui ont tiré toutes les passes comptant pour le Concours des Vainqueurs de la Fête sont admis au classement.

 Les juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV), qui tirent en position couchée appuyée, renoncent au Concours des Vainqueurs de la Fête.

 Le nombre suivant de participants ayant obtenu les meilleurs résultats de qualification est admis et invité à la finale:

 Elite/Senior/Elite-Open 8 participants
Vétéran/Seniors vétérans 8 participants
Juniors U13 – U21 8 participants

QualificationLe total des résultats suivants est pris en compte:

 E/S/EO V/SV U13-U21

Société 100 % 100 % 100 %
Groupe 10 % 10 % 10 %
Distinction 100 % 10 % 10 %
Art 10 % 100 %
Répartition 100 % 100 % 100 %
Cible XY 100 % 100 % 100 %
Vétérans 20 %
Juniors 20 %

 En cas d’égalité de points, décision selon les résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus.

Inscription Les participants, qui remplissent les conditions, sont automatiquement classés, aucune inscription n’est nécessaire. Les passes correspondantes **doivent être effectuées, contrôlées et décomptées au plus tard le samedi xx xxxx 20xx à 13h00.** Chaque participant est lui-même responsable de l’enregistrement d’une adresse e-mail valable (visible sur la carte de tir).

Finale Les qualifiés seront publiés sur Internet le samedi xx xxxxx 20xx à partir de 16h00 ([www.xxxx.ch](http://www.xxxx.ch)) et informés par e-mail. Tous les qualifiés (y compris les remplaçants) doivent s’inscrire via l’application web au plus tard à 19h00. ***Les personnes non inscrites avant 19h00 ne seront pas admises au tir.*** La liste de départ définitive sera ensuite publiée sur Internet.

Date/lieu/heure **Les Finales ont lieu le dimanche XX XXXXXX 20XX à XXX.**

 dès 09h15: Remise des feuilles de stand
09h45: Finale Juniors U13 – U21
11h00: Finale Elite/Senior/Elite-Open
13h30: Finale Vétérans/Seniors vétérans

Finance de passe Aucune finance de passe n’est demandée aux finalistes

Cible 100

Position couché, franc

Allègement de position Aucun

Programme de tir Le programme de la finale est organisé de manère analogue à la finale olympique ISSF couché C50 à partir de 2017.

Classement En cas d’égalité des points, tir d’un coup supplémentaire jusqu’à ce que le départage soit établi.

Prix 1er rang prix d’une valeur de CHF 400.00 et médaille
E/S/EO et V/SV: 2e rang prix d’une valeur de CHF 250.00 et médaille
 3e rang prix d’une valeur de CHF 150.00 et médaille
 à partir du 4e rang prix souvenir

Prix 1er rang prix d’une valeur de CHF 300.00 et médaille

U13 – U21: 2e rang prix d’une valeur de CHF 150.00 et médaille
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00 et médaille
à partir du 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Vainqueurs de la Fête et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup des concours au **stand de tir de** **XXXXX** (vers 17h30).

Dispositions part. Tous les participants ne peuvent participer au Concours des Vainqueurs de la Fête que sur une seule distance et dans une seule catégorie.

 Les Seniors vétérans qui souhaitent participer aux concours des Rois du tir ou des Vainqueurs de la Fête sont responsables du tir dans la position requise et donc de la saisie correcte de la compensation de l’âge dans le livret de tir (carte de tir).

**Finale des Rois du tir C50**

**Parrainage du concours**

Cat. de classement Elite/Senior (catégories d’âge E/S/EO)
Vétéran/Senior vétéran (catégories d’âge V/SV)
Juniors (catégories d’âge U13, U15, U17, U19, U21)

 Toutes les classes d’âges peuvent concourir dans la catégorie ouverte.

Droit de participation Tous les participants qui prennent part à la xx. Fête xxxx de tir 20xx peuvent prendre part au Concours des Rois du tir. Seuls les participants qui ont tiré toutes les passes comptant pour le Concours des Rois du tir sont admis au classement.

 Les juniors U13/U15 et les Seniors vétérans (SV), qui tirent en position couchée appuyée, renoncent au Concours des Vainqueurs de la Fête.

 Le nombre suivant de participants ayant obtenu les meilleurs résultats de qualification est admis et invité à la finale.

 Elite/Senior/Elite-Open 8 participants
Vétéran/Seniors vétérans 8 participants
Juniors U13 – U21 8 participants

QualificationLe total des résultats suivants est pris en compte:

 E/S/EO V/SV U13-U21

Société 100 % 100 % 100 %
Groupe 10 % 10 % 10 %
Distinction 100 % 100 % 10 %
Art 10 % 10 % 10 %
Répartition 100 % 100 % 100 %
Cible XY 100 % 100 % 100 %
Vétérans 20 %
Juniors 20 %
Maîtrise 3 positions 56 % 56 % 56 % ou
Maîtrise 2 positions 54 % 54 % 54 % ou
Maîtrise couché 50 % 50 % 50 %

 En cas d’égalité de points, décision selon les résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus.

Inscription Les participants, qui remplissent les conditions, sont automatiquement classés, aucune inscription n’est nécessaire. Les passes correspondantes ***doivent être effectuées, contrôlées et décomptées au plus tard le samedi xx xxxx 20xx à 13h00.*** Chaque participant est lui-même responsable de l’enregistrement d’une adresse e-mail valable (visible sur la carte de tir).

Finale Les qualifiés seront publiés sur Internet le samedi xx xxxxx 20xx à partir de 16h00 (www.xxxx.ch) et informés par e-mail. Tous les qualifiés (y compris les remplaçants) doivent s’inscrire via l’application web au plus tard à 19h00. ***Les personnes non inscrites avant 19h00 ne seront pas admises au tir.*** La liste de départ définitive sera ensuite publiée sur Internet.

Date/lieu/heure **Les Finales ont lieu le dimanche XX XXXXXX 20XX à XXX.**

 dès 09h15: Remise des feuilles de stand
09h45: Finale Juniors U13 – U21
11h00: Finale Elite/Senior/Elite-Open
13h30: Finale Vétérans/Seniors vétérans

Finance de passe Aucune finance de passe n’est demandée aux finalistes.

Cible 100

Position couché, franc

Allègement de position Aucun

Programme de tir Le programme de la finale est organisé de manère analogue à la finale olympique ISSF couché C50 à partir de 2017.

Classement En cas d’égalité des points, tir d’un coup supplémentaire jusqu’à ce que le départage soit établi.

Prix 1er rang prix d’une valeur de CHF 400.00 et médaille
E/S/EO et V/SV: 2e rang prix d’une valeur de CHF 250.00 et médaille
 3e rang prix d’une valeur de CHF 150.00 et médaille
 à partir du 4e rang prix souvenir

Prix 1er rang prix d’une valeur de CHF 300.00 et médaille

U13 – U21: 2e rang prix d’une valeur de CHF 150.00 et médaille
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00 et médaille
à partir du 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Rois du tir et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup des concours au **stand de tir de** **XXXXX** (vers 17h30).

Dispositions part. Tous les participants ne peuvent participer au Concours des Rois du tir que sur une seule distance et dans une seule catégorie.

Une finale 3 positions peut aussi être prévue à la place de la finale décrite ci-dessus.

Les Seniors vétérans qui souhaitent participer aux concours des Rois du tir ou des Vainqueurs de la Fête sont responsables du tir dans la position requise et donc de la saisie correcte de la compensation de l’âge dans le livret de tir (carte de tir).

**Aperçu des cibles et concours P50**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cible | Nombre de coups | Cible | Frais departicipation | Distinctions |
| **P50** |  |  |  | **PL** | **PPA** | **PO** |
| Exercice | 5 c.p.c | toutes à 10 points | 4.00 |  |  |  |
| Société | 10 c.p.c | P 10 | 16.00 | 90/88/87 | 84/82/81 | 81/79/78 |
| Art | 5 c.p.c | P 100 | 20.00 | 435/425/420 | 415/405/400 | 400/390/385 |
| Militaire (Groupe) | 4 c.p.c / 4 série | P 10 | 20.00 |  | 68/66/65 | 66/64/63 |
| Répartition | 6 c.p.c | P 10 | 20.00 | 55/54/53 | 52/51/50 | 50/49/48 |
| Série | 2x3 série | P 10 | 20.00 |  | 51/50/49 | 49/48/47 |
| Cible | 5 c.p.c / 3 série | P 10 | 20.00 |  | 68/66/65 | 66/64/63 |
| Couronne | 3 c.p.c / 3 série | P 10 | 13.00 |  | 50/49/48 | 48/47/46 |
| Dons d’honneur | 3 c.p.c | P 100 | 12.00 |  |  |  |
| Vétérans | 5 c.p.c | P 100 | 20.00 | 425/420 | 405/400 | 390/385 |
| Rachats | 2 c.p.c | P 100 | 6.50 | permis jusqu’à 48 passes |
| Maîtrise B | 60, selon RTSp FST | P 10 | 75.00 |  | 535/523/517515/503/497 | 515/503/497495/483/477 |
| Compétition des Sociétés |  |  | 80.00 |  |  |  |
| Concours de groupes |  |  | 50.00 |  |  |  |
| Rois du tir |  |  |  | selon plan de tir |

**Somme exposée CHF 50’000.00**

**Exercice P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Tous les pistolet P50

Cibles P10/CPP10

Programme de tir 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité

Frais de participation **CHF 4.00** par passe (sans munition)
(CHF 3.25 finance de tir et CHF 0.75 taxe environnementale)

Dispositions part. 1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles
 autorisée.
2. Commande anticipée de 8 passes au maximum.

**Société P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolet P50 (PL, PPA, PO)

Cible P10

Programme de tir 10 coups, coup par coup

Frais de participation **CHF 16.00** (sans munition)
(CHF 6.00 finance de passe, CHF 7.50 émolument de contrôle, CHF 1.00 contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe environnementale)

Classement En cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets P50 (PL) 90 88 87
Pistolets à percussion 84 82 81
annulaire (PPA)

 Pistolets d’ordonnance (PO) 81 79 78

Disposition particulière La cible «Société P50» est obligatoire si la société participe à la Com- pétition des sociétés P50.

**Militaire (Groupe) P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible P10

Programme de tir 4 coups, coup par coup
4 coups série

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 18.00 finance de passe, CHF 0.80 contribution de sport et de formation, CHF 1.20 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des passes en répartition immédiate. Si la répartition immédiate n’atteint pas le 50% du produit des passes, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série des prix. Si la répartition immédiate n’atteint pas les 50-60%, le montant de la différence sera attribué au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate 80 points CHF 100.00
79 points CHF 80.00
78 points CHF 60.00
77 points CHF 45.00
76 points CHF 35.00
75 points CHF 27.00
74 points CHF 22.00
73 points CHF 18.00
72 points CHF 14.00
71 points CHF 10.00
70 points CHF 8.00

 Les répartitions doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

 Les répartitions/dons en espèces doivent être répartis proportionnellement aux finances de passe dans les deux catégories.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets à percussion 68 66 65
annulaire (PPA)

 Pistolets d’ordonnance (PO) 66 64 63

Disposition particulière La cible «Militaire P50» est obligatoire pour les tireurs du Concours de groupes et compte en même temps pour le résultat du groupe.

**Art P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible P100

Programme de tir 5 coups, coup par coup

Prix **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 18.75 finance de passe, CHF 0.50 contribution de sport et de formation et CHF 0.75 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.

Prix spéciaux 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
4e prix CHF 120.00
5e prix CHF 80.00

 D’autres prix peuvent être attribués.
Premier prix en espèces: CHF 60.00
Dernier prix en espèces: CHF 8.00

 Les répartitions/dons en espèces doivent être répartis proportionnellement aux finances de passe dans les trois catégories.

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets P50 (PL) 435 425 420
Pistolets à percussion 415 405 400
annulaire (PPA)
Pistolets d’ordonnance (PO) 400 390 385

**Répartition P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible P10

Programme de tir 6 coups, coup par coup

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(finance de passe CHF 18.50, contribution de sport et de formation CHF 0.60 et taxe environnementaleCHF 0.90)

Dotation Au moins 60% du produit des passes en tant que répartition immédiate en espèces. Si la répartition immédiate n’atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour compléter ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate atteint les 50-60%, le montant de la différence est attribué à la Compétition des sociétés 50m.

Répartition immédiate 60 points CHF 80.00
en espèces 59 points CHF 60.00
 58 points CHF 40.00
 57 points CHF 26.00
 56 points CHF 20.00
 55 points CHF 15.00
 54 points CHF 12.00
 53 points CHF 8.00

 Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

Classement En cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

 Les répartitions/dons en espèces doivent être répartis proportionnellement aux finances de passe dans les trois catégories.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets P50 (PL) 55 54 53
Pistolets à percussion 52 51 50
annulaire (PPA)
Pistolets d’ordonnance (PO) 50 49 48

**Série P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible P10

Programme de tir 2 x 3 coups en série

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(finance de passe CHF 18.50, contribution de sport et de formation CHF 0.60 et taxe environnementaleCHF 0.90)

Dotation Au moins 60% du produit des passes en tant que répartition immédiate en espèces. Si la répartition immédiate n’atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour compléter ou augmenter la série des prix. Si la répartition immédiate atteint les 50-60%, le montant de la différence est attribué au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate 60 points CHF 80.00
en espèces 59 points CHF 60.00
 58 points CHF 40.00
 57 points CHF 26.00
 56 points CHF 20.00
 55 points CHF 15.00
 54 points CHF 12.00
 53 points CHF 8.00

 Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

Classement En cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

 L’organisateur est libre de mettre au concours les séries de prix et de répartition en les regroupant par catégorie, partiellement ou totalement.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets à percussion 51 50 49
annulaire (PPA)
Pistolets d’ordonnance (PO) 49 48 47

**Cible (nom?) P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible P10

Programme de tir 5 coups, coup par coup
3 coups en série

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(finance de passe CHF 18.00 et contribution de sport et de formation CHF 0.80, CHF 1.20 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des passes en tant que répartition immédiate en nature. Si la répartition immédiate n’atteint pas au moins les 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour compléter ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate atteint les 50-60%, le montant de la différence sera attribué au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate 80 points CHF 100.00
en espèces 79 points CHF 75.00
 78 points CHF 60.00
 77 points CHF 40.00
 76 points CHF 35.00
 75 points CHF 30.00
 74 points CHF 25.00
 73 points CHF 20.00
 72 points CHF 15.00
 71 points CHF 10.00
 70 points CHF 8.00

 Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles ne pourront plus être retirées.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets à percussion (RF) 68 66 65
annulaire (PPA)
Pistolets d’ordonnance (PO) 66 64 63

**Distinction P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible P10

Programme de tir 3 coups, coup par coup
3 coups en série

Frais de participation **CHF 13.00** (sans munition)
(CHF 11.50 émolument de contrôle, CHF 0.60 contribution de sport et de formation, CHF 0.90 taxe environnementale)

Prix supplémentaires Remise immédiate de prix en nature:
60 points CHF 25.00
59 points CHF 18.00
58 points CHF 12.00
57 points CHF 8.00

 Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils ne pourront plus être retirés.

Classement En cas d’égalité, la décision se fait selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets à percussion 51 50 49
annulaire (PPA)
Pistolets d’ordonnance (PO) 49 48 47

**Dons d’honneur P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible P100

Programme de tir 3 coups, coup par coup

Frais de participation **CHF 12.00** (sans munition)
(CHF 11.25 émolument de contrôle, CHF 0.30 contribution de sport et de formation, CHF 0.45 taxe environnementale)

Dotation Tous les dons d’honneur en nature offerts sans affectation précise doivent être au moins de valeur égale à celle des taxes de contrôle.

Prix spéciaux 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 250.00
3e prix CHF 180.00
4e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

Classement Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d’égalité des points, décision selon le troisième meilleur coup, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions Aucune

Dispositions part. 1. Les 5 meilleurs tireurs au moins sont invités à la distribution des
 prix et peuvent, dans l’ordre de leur classement, choisir eux-mêmes
 leur prix.

2. Les autres dons d’honneur seront envoyés gratuitement aux
 gagnants au plus tard jusqu’à 4 semaines après la distribution
 des prix, pour autant que de par leur nature ces autres dons ne
 doivent pas être remis en personne.

3. Aucun échange de dons d’honneur n’est possible.

**Vétérans P50**

**Parrainage de la cible**

Participants Les Vétérans et Seniors vétérans de la FST nés en 1965 et avant peuvent tirer cette cible.

Armes Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible P100

Programme de tir 5 coups, coup par coup

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 18.75 finance de passe, CHF 0.50 contribution de sport et de formation, CHF 0.75 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs.

Prix spéciaux 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 150.00

D’autres prix peuvent être attribués.
Premier prix en espèces: CHF 60.00
Dernier prix en espèces: CHF 8.00

 Les répartitions/dons en espèces doivent être répartis proportionnellement aux finances de passe dans les trois catégories.

Classement En cas d’égalité des points, décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions V SV

 Pistolets P50 (PL) 425 420
Pistolets à percussion 405 400
annulaire (PPA)
Pistolets d’ordonnance (PO) 390 385

**Rachats P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible P100

Programme de tir 2 coups par passe, coup par coup, 24 passes au maximum sont autorisées

Frais de participation **CHF 6.50** (sans munition)
(CHF 6.00 finance de passe, CHF 0.20 contribution de sport et de formation, CHF 0.30 taxe environnementale)

Dotation Au moins les 60% du produit des passes.

Répartition immédiate

pour coups profonds Cat. A Cat. B Cat. C

 100 points CHF 30.00 CHF 45.00 CHF 60.00
 99 points CHF 20.00 CHF 25.00 CHF 30.00
 98 points CHF 10.00 CHF 12.00 CHF 15.00
 97 points CHF 5.00 CHF 8.00 CHF 10.00

 Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon ils ne pourront plus être retirés.

 Au maximum CHF 150.00 en espèces et des prix pour CHF 100.00
supplémentaires sont versés à un même tireur.

Prix spéciaux 1er prix CHF 600.00 CHF 600.00 CHF 600.00
2e prix CHF 400.00 CHF 400.00 CHF 400.00
3e prix CHF 300.00 CHF 300.00 CHF 300.00
4e prix CHF 200.00 CHF 200.00 CHF 200.00
5e prix CHF 150.00 CHF 150.00 CHF 150.00
6e prix CHF 120.00 CHF 120.00 CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.
Premier prix en espèces: CHF 60.00
Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement Le total des 10 meilleurs coups détermine le rang. En cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs coups les plus proches, puis l’âge selon les RTSp de la FST. Une seule liste de classement est établie.

Disposition particulière Toutes les passes doivent être tirées avec la même arme.

**Maîtrise A P50**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P50 (PL, PPA)

Cible Cible pistolet 50m (CPP10, 50cm)

Programme de tir 60 coups, coup par coup, en 6 passes à 10 coups chacune

Rangeurs 6 (à 15 min.)

Frais de participation **CHF 75.00** (sans munition)
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la Médaille de Maîtrise finance de tir, CHF 36.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, les passes sont déterminantes dans l’ordre inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise**:
Médaille de Maîtrise de la SCT ??? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolet libre (PL) 500 488 482
Pistolet à percussion 500 488 482
annulaire (PPA)

 **Petite Maîtrise**:
 Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de
 CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolet libre (PL) 480 468 462
Pistolet à percussion 480 468 462
annulaire (PPA)

Dispositions particulières 1. Un tireur ne peut tirer qu’une Maîtrise par discipline (P25 et P50).

 2. Une passe de 10 coups ne doit pas être interrompue.

 3. Une passe doit être tirée avec la même arme.

 4. Un nombre illimité de coups d’essai peuvent
 être tirés avant chaque passe.

 5. Les ayants-droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
 Les particpants qui sont déjà en possession de cette médaille pour
 la discipline en question n’en reçoivent pas une seconde.

 6. La SCT compétente tient un registre correspodant.

 7. La médaille de Maîtrise doit être retirée après le tir au Centre de la
 Fête. Aucune médaille n’est envoyée par courrier postal.

 8. L’observation optique est autorisée.

**Maîtrise B P50**

**Patronat de la cible**

Armes Pistolets P50 (PPA, PO)

Cibles P10, pour les deux programmes

Programme de tir 1ère partie: **Passe de précision**30 coups en 6 séries de 5 coups chacune, en 5 min. par série, dès le commandement

 2e partie: **Passe de vitesse**30 coups en 6 séries de 5 coups chacune, en 30 sec. par série, dès le commandement.

* La passe de précision doit être tirée avant le feu de série.
* Avant chaque partie de programme, 5 coups d’essai sur la cible Exercice sont autorisés.
* La partie entamée du programme ne doit pas être interrompue.
* Avant la libération de la cible, le bras ne doit pas être élevé à plus de 45o.

Frais de participation **CHF 75.00** (sans munition)
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part de la Médaille de Maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation, CHF 9.00 taxe environnementale)

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité de points, les passes sont déterminantes dans l’ordre inverse du tir (6 à 1), puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions **Grande Maîtrise:**
Médaille de Maîtrise de la SCT ???? et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolet à percussion 535 523 517
annulaire (PPA)
Pistolet ordonnance (PO) 515 503 497

 **Petite Maîtrise:**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de
CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolet à percussion 515 503 497
annulaire (PPA)
Pistolet ordonnance (PO) 495 483 477

Dispositions particulières 1. Un tireur ne peut tirer qu’une Maîtrise par discipline (P25/P50).

 2. Une série doit être tirée avec la même arme.

 3. Les ayants-droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????.
 Les particpants qui sont déjà en possession de cette médaille pour
 la discipline en question n’en reçoivent pas une seconde.

 4. La SCT compétente tient un registre correspondant.

 5. La médaille de Maîtrise doit être retirée après le tir au Centre de la
 Fête. Aucune médaille n’est envoyée par courrier postal.

**Règlement de la Compétition des sociétés P50**

Sociétés participantes Toutes les sociétés P50 affiliées à une SCT de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger ont le droit de participer et sont invitées à la Compétition des sociétés.

Les sociétés qui sont à même d’aligner le nombre minimal nécessaire pour participer à la Compétition des sociétés sont tenues d’y prendre part.

Participants Les tireurs licenciés, membres de la société concernée, sont tenus à souscrire et à tirer la cible «Société» ainsi qu’à participer à cette compétition. Une société ne peut exclure un membre licencié de la Compétition des sociétés.

La cible «Société» est obligatoire pour tous les participants qui tirent d’autres cibles dans la discipline P50.

Litiges Tout litige concernant l’admission ou la disqualification de sociétés et de participants sera tranché par le Comité de la SCT????, à la demande du Comité de tir, avec possibilité de recours auprès des autorités judiciaires de la FST.

Classement en Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST

catégories (état au début de la fête).

Sociétés cantonales La Compétition cantonale des sociétés est disputée en 3 catégories avec un palmarès.

Sociétés externes La Compétition des sociétés d’autres cantons est disputée en 3 catégories avec un palmarès.

Programme de tir Les résultats de la cible «Société P50» sont pris en compte.

Frais de participation **CHF 80.00**

par société (CHF 80.00 finance de société)

Résultats obligatoires Dans toutes les catégories, 50% des participants de la société sont comptés comme résultats obligatoires.

Nombre de résultats obl. Pour toutes les catégories, au moins 5 résultats.

Résultat de société Pour calculer le résultat de société il est tenu compte des meilleurs résultats individuels obtenus par les tireurs de la société.

Calcul Somme des résultats obligatoires plus 2% de la somme de tous les résultats non obligatoires, le tout étant divisé par le nombre de résultats obligatoires. Le calcul est effectué à trois décimales, ensuite il est arrondi.

Classement En cas d’égalité de points le plus grand nombre de participant est déterminant, ensuite les meilleurs résultats individuels.

 Toutes les sociétés qui ont fourni le nombre minimal de résultats obligatoires sont classées.

Dotation Au moins 60% des finances de société et des finances individuelles, ainsi qu’une part des dons d’honneur et les différences éventuelles des cibles à répartition en espèces à toutes les sociétés classées.

**Prix pour les sociétés de la SCT ????**

Prix Toutes les sociétés classées ont droit à un prix et reçoivent le même prix.

Prix de société Prix en nature ou en espèces d’une valeur de CHF 350.00

Distinction de société Couronne laurier d’or pour le 1er rang du classement général
Couronne laurier d’argent pour le 2e rang du classement général
Couronne laurier de bronze pour le 3e rang du classement général

**Prix pour les autres sociétés de la FST**

Prix de société Toutes les sociétés classées ont droit à un prix.

1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
dernier prix CHF 30.00

Distinction de société Aucune distinction de société.

**Concours de groupes P50**

**Parrainage du concours**

Participation Chaque société Pistolet 50m affiliée à une SCT de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger ont le droit de prendre part au concours et sont invitées à participer avec un nombre illimité de groupes.

 4 tireurs licenciés d’une même société forment un groupe.

 Un même tireur ne peut tirer qu’avec un groupe P50 et un groupe P25.

Catégories Le Concours de groupes se déroule dans une seule catégorie. Les participants sont autorisés à utiliser toutes les armes autorisées pour cette cible.

Programme de tir Les résultats de la cible «Militaire P50» sont pris en compte.

Frais de participation **CHF 50.00**

par groupe (finance de groupe CHF 50.00)

Dotation 100% des finances de groupe et une part de la collecte de prix à 50% des groupes classés.

Prix de groupe 1er prix CHF 400.00
2e prix CHF 300.00
3e prix CHF 200.00
Dernier prix CHF 20.00

Classement Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs résultats individuels, puis les meilleurs coups profonds de l’ensemble du groupe.

Inscription L’inscription pour le Concours de groupes doit être effectuée en même temps que celle des tireurs.

 Les tireurs d’un groupe doivent commander à l’avance la cible «Militaire P50» combinée avec le Concours de groupes.

Mutations Les mutations de tireurs d’un groupe ne sont possibles que pendant la durée du tir au guichet «Mutations», au Centre de fête, moyennant la présentation du livret de tir de tous les tireurs du groupe concerné. Aucun membre du groupe ne doit avoir déjà tiré cette cible.

 Les inscriptions ultérieures de groupes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir des quatre membres de ces groupes doivent être présentés.

Proclamation des Il n’y a pas de proclamation des résultats. Les dons en espèces

résultats seront envoyés aux sociétés.

**Concours des Vainqueurs de la Fête P50**

**Parrainage du concours**

Catégories Tous les pistolets P50

Droit de participation Tous les tireurs participant à la Fête de tir de la SCT ??? peuvent prendre part au Concours des Vainqueurs de la Fête. Toutefois seuls les participants qui ont tiré toutes les cibles prises en compte pour ce concours avec le même type d’arme seront classés.

Résultat de qualification Total des résultats suivants:

 **Cat. E/S Cat V/SV**

 PPA / PO PL PPA / PO PL

 Sociétés 100% 98% 100% 98%
Militaire 100% 100%
Art 10% 9.8% 10% 9.8%
Répartition 100% 98% 100% 98%
Vitesse 100% 100%
Cible 100% 100%
Couronne 100% 100%
Vétérans 10% 9.8%

 En cas d’égalité des points, décision selon les résultats effectifs de chacune des cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus.

Inscription Aucune inscription n’est nécessaire. Tous les tireurs qui remplissent les conditions sont automatiquement classés.

Frais de participation 1er rang: prix d’une valeur de CHF 400.00
2e rang: prix d’une valeur de CHF 250.00
3e rang: prix d’une valeur de CHF 150.00

Proclamation La proclamation des Vainqueurs de la Fête et la distribution des prix auront lieu lors de la proclamation des résultats.

Remarque Une finale peut aussi être prévue tant pour le Concours des Vainqueurs de la Fête que pour celui des Rois du tir.

**Finale des Rois du tir P50**

**Parrainage**

Armes Cat. B Pistolets à percussion annulaire (PPA)
Cat. C Pistolets d’ordonnance (PO)

 Seuls les PPA et PO sont admis pour le Concours des Rois du tir.

Droit de participation Tous les tireurs, qui participent à la Fête de tir XXXX, peuvent prendre part au Concours des Rois du tir.

Résultat de qualification Le total des résultats suivants est pris en compte:

 PPA et PO Pistolet P50 (PL)

 Société 100% 98%
Militaire 100%
Art 10% 9.8%
Répartition 100% 98%
Vitesse 100%
Cible régionale 100%
Distinction 100%
Maîtrise A ou 53% 53%
Maîtrise B 50%

 Les 8 participants ayant obtenu les meilleurs résultats de qualification sont admis à la Finale.

 En cas d’égalité de points, décision seon les résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus.

Inscription Les résultats prix en compte pour la qualification doivent être contrôlés et reportés sur le formulaire «Inscription pour la Finale des Rois du tir», qui doit être remis au plus tard le **samedi xx.xx.20XX à 12h00** au guichet des «Contrôles».

 Les tireurs qui se sont inscrits s’informeront au sujet de leur droit de participation le samedi xx.xx.xxxx, de 17h00 à 19h00, en consultant le site Internet ou en téléphonant au numéro de contact de la Fête et confirmeront de suite leur participation à la Finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/lieu/heure **Les Finales ont lieu le dimanche XX.XX.XXX à XXX.**

Dès 13h00: Remise des feuilles de stand et de la munition
 15h00: Début de la Finale des Rois du tir

Cible P100

Programme de tir • max. 5 coups d’essai c.p.c., en 5 minutes

 • suivent 5 coups, c.p.c. en 60 secondes chacun, sur commandement

 • ce résultat est compté avec la qualification.

 • après ces 5 coups, le participant avec le total le plus bas est éliminé.

 • suit le 6e coup en 60 secondes, sur commandement

 • le résultat de ce coup est additionné au total précédent. Le participant avec le résultat total le plus bas est éliminé.

 • suit le 7e coup en 60 secondes, sur commandement

 • etc., jusqu’à ce que le Vainqueur de la Fête soit connu.

Classement En cas d’égalité des points, décision selon un coup supplémentaire, jusqu’à ce que le départage soit établi.

Prix par catégorie 1er rang prix d’une valeur de CHF 400.00
2e rang prix d’une valeur de CHF 200.00
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00
à partir du 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Rois du tir et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup des Finales, au **Centre de la Fête** **XXXXX** (vers 17h00).

Dispositions particulières 1. Chaque tireur ne peut participer que dans une catégorie.

2. Les fractions du résultat de qualification ne sont pas prises en
 compte.

Aperçu des cibles et concours P25

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cibles | Cat. | Nombre de coups | Cible | Frais de participation | Distinctions |  |
| **P25** |  |  |  |  | **RF** | **CF** | **OP** |  |
| Exercice | toutes | 5 coups | toutes à10 pts | 4.00 |  |  |  |  |
| Société | toutes | 15 coups | ISSF | 16.00 | 135/132/129 | 135/132/129 | 129/126/123 |  |
| Standard (Groupe) | toutes | 10 coups | CPP10 | 20.00 | 85/83/81 | 85/83/81 | 80/78/76 |  |
| Duel | toutes | 10 coups | ISSF | 20.00 | 85/83/81 | 85/83/81 | 78/76/74 |  |
| Série | toutes | 10 coups | ISSF | 13.00 | 91/89/87 | 91/89/87 | 86/84/82 |  |
| Cible ??? | toutes | 10 coups | ISSF | 20.00 | 91/89/87 | 91/89/87 | 86/84/82 |  |
| Vétérans | toutes | 10 coups | CPP10 | 20.00 | 83/81 | 83/81 | 78/76 |  |
| Juniors | toutes | 10 coups | CPP10 | 13.00 | 83/81 | 83/81 | 78/76 |  |
| Maîtrise C | toutes | Selon RTSp FST |  | 75.00 | 530/518/512 | 530/518/512 | 505/493/487 |  |
| Compétition des sociétés |  |  |  | 80.00 |  |  |  |  |
| Concours de groupes | toutes |  |  | 50.00 |  | Selon Plan de tir |  |  |
| Concours des Vainqueurs de la Fête P25 |  | Selon Plan de tir |  |  |  |  |  |  |
| Somme exposée |  |  |  |  |  |  |  |  |

Exercice P25

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Vitesse 25m, zone d’évaluation 5-10

 Précision Pistolet 25m (CPP10 / 50cm)

Programme de tir par cible, max. 1 série d’essai de 5 coups

Frais de participation **CHF 4.00** par passe (sans munition)
(CHF 3.25 finance de tir et CHF 0.75 taxe environnementale)

Disposition part. Commande anticipée de 6 passes au maximum.

**Société P25**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Vitesse 25m ISSF, zone d’évaluation 5-10

Programme de tir 1 série à 5 coups en 50 secondes, sans indication du temps
1 série à 5 coups en 40 secondes, sans indication du temps
1 série à 5 coups en 30 secondes, sans indication du temps

Frais de participation **CHF 16.00** (sans munition)
(CHF 5.25 finance de passe, CHF 6.75 émolument de contrôle, CHF 1.50 contribution de sport et de formation, CHF 2.25 taxe environnementale)

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets percussion 135 132 129
annulaire (PPA)
Pistolets percussion 135 132 129
centrale (PPC)
Pistolets ordonnance (PO) 129 126 123

Disposition particulière La cible «Société P25» est obligatoire pour tous tes participants qui tirent d’autres cibles dans la discipline P25.

**Standard (Groupe) P25**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Précision 25m (CPP10 / 50cm)

Programme de tir 2 séries de 5 coups en 150 secondes chacune, dès le commandement

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passe à au moins 50% des participants.

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 150.00
4e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèces: CHF 50.00 dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, décision selon les meilleurs coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST. Un seul palmarès est établi.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets percussion 85 83 81
annulaire (PPA)
Pistolets percussion 85 83 81
centrale (PPC)
Pistolets ordonnance (PO) 80 78 76

Dispositions part. La cible «Standard P25» est obligatoire pour les tireurs des groupes P25 et les résultats obtenus ici comptent pour le résultat du groupe.

 L’observation optique est autorisée.

**Duel P25**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Vitesse 25m, zone d’évaluation 5-10

Programme de tir 2 séries de 5 coups, comme suit:

* + - Après le commandement «CHARGEZ», les participants ont une minute pour s’installer.
		- Après une minute, le directeur de tir commande «ATTENTION». Les cibles disparaissent. Une série est alors considérée comme commencée.
		- Après 7 secondes, les cibles apparaissent 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.
		- Pendant les 3 secondes pendant que les cibles sont visibles, seul un coup peut être tiré.
		- Avant que les cibles apparaissent, le bras tenant l’arme ne doit pas être relevé plus de 45o.

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% des finances de passe à au moins 50% des participants.

Prix spéciaux 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 150.00
4e prix CHF 120.00

 D’autres prix peuvent être attribués.

 1er prix en espèces CHF 50.00 dernier prix en espèces CHF 8.00

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, décision selon le résultat de la 2e série, puis les coups profonds et ensuite l’âge selon les RTSp de la FST. Un seul palmarès est établi.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets percussion 85 83 81
annulaire (PPA)
Pistolets percussion 85 83 81
centrale (PPC)
Pistolets ordonnance (PO) 78 76 74

**Série P25**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Vitesse 25m, zone d’évaluation 5-10

Programme de tir 2 séries de 5 coups, comme suit:

* + - Après le commandement «CHARGEZ», les participants ont une minute pour s’installer.
		- Après une minute, le directeur de tir commande «ATTENTION». Les cibles disparaissent. Une série est alors considérée comme commencée.
		- Après 7 secondes, les cibles apparaissent pour 30 secondes.
		- Avant que les cibles apparaissent, le bras tenant l’arme ne doit pas être relevé plus de 45o.

Frais de participation **CHF 13.00** (sans munition)
(CHF 10.50 émolument de contrôle, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

DotationRemise immédiate de prix souvenir de la région

100 points CHF 25.00
 99 points CHF 12.00

 Les prix souvenirs doivent être retirés pendant la durée de la Fête, sinon ils sont perdus.

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, décision selon le résultat de la 2e série, puis les coups profonds et ensuite l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets percussion 91 89 87
annulaire (PPA)
Pistolets percussion 91 89 87
centrale (PPC)
Pistolets ordonnance (PO) 86 84 82

**Cible** **??? P25**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Vitesse 25m, zone d’évaluation 5-10

Programme de tir 2 séries de 5 coups, comme suit:

* + - Après le commandement «CHARGEZ», les participants ont une minute pour s’installer.
		- Après une minute, le directeur de tir commande «ATTENTION». Les cibles disparaissent. Une série est alors considérée comme commencée.
		- Après 7 secondes, les cibles apparaissent pour 30 secondes.
		- Avant que les cibles apparaissent, le bras tenant l’arme ne doit pas être relevé plus de 45o.

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

Dotation Au moins 60% du produit des finances de passe sera réparti immédiatement en espèces. Si cette répartition immédiate n’atteint pas au moins les 50%, le total du montant de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la dotation. Si la répartition immédiate atteint les 50 à 60%, le montant de la différence sera alors attribué à la Compétition des sociétés P25.

Remise immédiate de 100 points CHF 70.00
prix en nature 99 points CHF 50.00
 98 points CHF 35.00
 97 points CHF 25.00
 96 points CHF 20.00
 95 points CHF 16.00
 94 points CHF 12.00
 93 points CHF 8.00

 Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la Fête, sinon ils sont perdus.

Classement Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d’égalité de points, décision selon le résultat de la 2e série, puis les coups profonds et ensuite l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolets percussion 91 89 87
annulaire (PPA)
Pistolets percussion 91 89 87
centrale (PPC)
Pistolets ordonnance (PO) 86 84 82

Vétérans P25

**Parrainage de la cible**

Participants Ouvert à tous les Vétérans et Seniors vétérans de la FST nés en 1965 et avant.

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible Précision 25m (CPP10 / 50cm)

Programme de tir 2 séries de 5 coups, en 150 secondes chacune, dès le commandement

Frais de participation **CHF 20.00** (sans munition)
(CHF 17.50 émolument de contrôle, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

 Les prix souvenir doivent être retirés pendant la durée de la Fête, sinon ils sont perdus.

Dotation Au moins 60% des finances de passe à au moins 50% des participants.

Prix spéciaux 1er prix CHF 200.00
2e prix CHF 150.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité des points, décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions V SV

 Pistolets à percussion annulaire (PPA) 83 81

 Pistolets à percussion centrale (PPC) 83 81

 Pistolets d’ordonnance (PO) 78 76

**Juniors P25**

**Parrainage de la cible**

Participants Ouvert à tous les Juniors (U13-U21) de la FST nés en 2005 et après

Armes Pistolets à percussion annulaire (PPA)

Cible Précision 25m (CPP10 / 50cm)

Programme de tir 2 séries de 5 coups en 150 secondes chacune, dès le commandement

Frais de participation **CHF 13.00** (sans munition)
(CHF 10.50 émolument de contrôle, CHF 1.00 contribution de sport et de formation, CHF 1.50 taxe environnementale)

Dotation Les prix attribués à cette cible. Un seul palmarès est établi.

 Les prix souvenir doivent être retirés pendant la durée de la Fête, sinon ils sont perdus.

**Prix spéciaux** 1er prix CHF 200.00
2e prix CHF 150.00
3e prix CHF 100.00

Classement En cas d’égalité des points, décision selon les coups profonds, puis l’âge selon les RTSp de la FST.

Distinction spéciale U19/U21 U13/U15/U17

 Pistolets à percussion annulaire (PPA) 89 87

Disposition particulière Les Juniors qui participent reçoivent l’insigne Junior pour cette cible.

**Maîtrise C P25**

**Parrainage de la cible**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible 1ère partie: cible précision 25m (CPP10 / 50cm)
2e partie: cible vitesse 25m, zone d’évaluation 5-10

Programme de tir Avant chaque partie du programme, une série de 5 coups d’essai est autorisée. Le programme précision doit être tiré avant le programme vitesse.

 **1ère partie: Programme de précision**
30 coups en 6 Séries de 5 coups chacune sur la cible CPP10 en 5 minutes chacune, comme suit:

* + - Après le commandement «CHARGEZ», les participants ont une minute pour s’installer.
		- Après une minute, le directeur de tir commande «ATTENTION». Les cibles disparaissent. Une série est alors considérée comme commencée.
		- L’observation optique est autorisée.

 **2e partie: Programme de vitesse**30 coups en 6 Séries de 5 coups chacune sur la cible vitesse 25m (zone d’évaluation 5-10), comme suit:

* + - Après le commandement «CHARGEZ», les participants ont une minute pour s’installer.
		- Après une minute, le directeur de tir commande «ATTENTION». Les cibles disparaissent. Une série est alors considérée comme commencée.
		- Après 7 secondes, les cibles apparaissent 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.
		- Pendant les 3 secondes pendant que les cibles sont visibles, seul un coup peut être tiré.
		- Avant que les cibles apparaissent, le bras tenant l’arme ne doit pas être relevé plus de 45o.

Frais de participation **CHF 75.00** (sans munition)
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part de la médaille de Maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation, CHF 9.00 taxe environnementale)

Distinctions **Grande Maîrise**
Médaille de Maîtrise de la xxxx et distinction de grande Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 15.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolet à percussion 530 518 512
annulaire (PPA)
Pistolet à percussion 530 518 512
centrale (PPC)
Pistolet ordonnace PO 505 493 487

 **Petite Maîtrise**
Distinction de petite Maîtrise ou carte-couronne d’une valeur de CHF 12.00

 E/S/EO U19/U21/V U13/U15/U17/SV

 Pistolet à percussion 510 498 492
annulaire (PPA)
Pistolet à percussion 510 498 492
centrale (PPC)
Pistolet ordonnace PO 485 473 467

Dispositions part. 1. Les participants peuvent tirer une Maîtrise dans chaque discipline Pistolet (P50 et P25).

 2. Toute la Maîtrise doit être tirée avec la même arme.

 3. La Maîtrise se compose de deux parties de 30 coups chacune, qui ne peuvent pas être interrompues par des coups d’essai

. 4. Les touchés sont évalués après chaque série.

 5. L’évaluation se fait après chaque série.

 6. La Maîtrise est tirée sans interruption.

 7. Tous les ayants droit reçoivent la médaille de Maîtrise de la SCT ????. Toutefois, les participants qui sont déjà en possession de la médaille de Maîtrise de la SCT ???? de la discipline concernée ne peuvent en recevoir une seconde.

 8. La médaille de Maîtrise de la SCT ??? doit être retirée après le tir au centre de la Fête. Aucune médaille ne sera envoyée par courrier postal.

**Règlement de la Compétition des sociétés P25**

Sociétés participantes Toutes les sociétés affiliées à une SCT de la FST, ou lelurs sous-sections Pistolet, ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger ont le droit de participer et sont invitées à la Compétition des sociétés.

Les sociétés, qui sont à même d’aligner le nombre minimal nécessaire pour participer à la Compétition des sociétés, sont tenues d’y prendre part.

Participants Les tireurs licenciés, membres de la société concernée, sont tenus à souscrire et à tirer la cible «Société» ainsi qu’à participer à cette compétition. Une société ne peut exclure un membre licencié de la Compétition des sociétés

Litiges Tout litige concernant l’admission ou la disqualification de sociétés et de participants sera tranché par le Comité de la SCT????, à la demande du Comité de tir, avec possibilité de recours auprès des autorités judiciaires de la FST.

Classement par Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST

catégories (état au début de la fête).

Sociétés cantonales La Compétition des sociétés cantonales est disputée en 2 catégories avec un palmarès.

Sociétés externes La Compétition des sociétés d’autres cantons est disputée en 2 catégories avec un seul palmarès.

Programme de tir Les résultats de la cible «Société P25» sont pris en compte.

Frais de participation **CHF 80.00**

de la société (CHF 80.00 finance de société)

Résultats obligatoires Dans toutes les catégories, 50% des participants de la société sont comptés comme résultats obligatoires.

Nombre de résultats obl. Pour toutes les catégories, au moins 5 résultats.

Résultat de société Pour calculer le résultat de société il est tenu compte des meilleurs résultats individuels obtenus par les tireurs de la société.

Calcul Somme des résultats obligatoires plus 2% de la somme de tous les résultats non obligatoires, le tout étant divisé par le nombre de résultats obligatoires. Le calcul est arrondi à trois décimales près.

Classement En cas d’égalité de points le plus grand nombre de participant est déterminant, ensuite les meilleurs résultats individuels.

 Toutes les sociétés, qui ont fourni le nombre minimal de résultats obligatoires, sont classées.

Dotation Au moins 60% des finances de société et des finances individuelles, ainsi qu’une part des dons d’honneur et les différences éventuelles des cibles à répartition en espèces à toutes les sociétés classées.

Prix de société Toutes les sociétés classées ont droit à un prix.

1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 150.00
dernier prix CHF 30.00

Distinction de société Aucune.

**Concours de groupes P25**

**Parrainage de la cible**

Participation Chaque société Pistolet 25m affiliée à une SCT de la FST ainsi que les sociétés suisses de tir à l’étranger ont le droit de prendre part au Concours et sont invitées à participer avec un nombre illimité de groupes.

 4 tireurs licenciés d’une même société forment un groupe.

 Un même tireur ne peut tirer qu’avec un groupe P50 et un groupe P25.

Catégories Le Concours de groupes se déroule dans une seule catégorie. Les participants sont autorisés à utiliser toutes les armes autorisées pour cette cible.

Programme de tir Les résultats de la cible «Standard P25» sont pris en compte.

Frais de participation **CHF 50.00**

Gruppe (CHF 50.00 finance de groupe)

Dotation 100% des finances de groupe et une part de la collecte de prix à 50% des groupes classés.

Prix de groupes 1er prix CHF 300.00
2e prix CHF 200.00
3e prix CHF 150.00

 Dernier prix CHF 20.00

Classement Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d’égalité des points, décision selon les meilleurs résultats individuels, puis les meilleurs coups profonds de l’ensemble du groupe.

Inscription L’inscription pour le Concours de groupes doit être effectuée en même temps que celle des tireurs.

 Les tireurs d’un groupe doivent commander à l’avance la cible «Standard P25» combinée avec le Concours de groupes.

Mutations Les mutations de tireurs d’un groupe ne sont possibles que pendant la durée du tir au guichet «Mutations», au Centre de fête, moyennant la présentation du livret de tir de tous les tireurs du groupe concerné. Aucun membre du groupe ne doit avoir déjà tiré cette cible.

 Les inscriptions ultérieures de groupes sont possibles au même guichet. Les livrets de tir des quatre membres de ces groupes doivent être présentés.

Proclamation des Il n’y a pas de proclamation des résultats. Les dons en espèces

résultats seront envoyés aux sociétés.

**Finale des Rois du tir P25**

**Parrainage**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Droit de participation Tous les tireurs, qui participent à la Fête cantonale de tir XXXX, peuvent prendre part au Concours des Rois du tir.

Résultat de qualification Le total des résultats suivants est pris en compte:

 Société 100%
Standard 100%
Duel 100%
Série 100%
Cible régionale 100%
Maîtrise C 50%

 Les 8 participants ayant obtenu les meilleurs résultats de qualification sont admis à la Finale.

 En cas d’égalité de points, la décision se fait en fonction des résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus.

Inscription Les résultats prix en compte pour la qualification doivent être contrôlés et reportés sur le formulaire «Inscription pour la Finale des Rois du tir», qui doit être remis au plus tard le **samedi xx xxxx 20XX à 12h00** au guichet des «Contrôles».

 Les tireurs qui se sont inscrits s’informeront au sujet de leur droit de participation le samedi xx juin 20xx, de 17h00 à 19h00, en consultant le site internet ou en téléphonant au numéro de contact de la Fête et confirmeront de suite leur participation à la Finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/lieu/heure Les Finales ont lieu le dimanche **XX juin 20XX à XXX.**

 Dès 13h00: Remise des feuilles de stand et de la munition
 16h00: Début de la Finale des Rois du tir

Cible PP 10

Programme de tir

* + - * Max. 1 série de 5 coups d’essai en 150 secondes
		- 2 séries de 5 coups, en 150 chacune, dès le commandement.
		- le résultat tiré est compté avec 20% du résultat de qualification à l’issue de ces 10 coups. Le participant avec le total le plus bas est éliminé.
		- suit 1 série de 5 coups en 150 secondes, dès le commandement.
		- le résultat de cette série est additionné au total précédent. Le participant avec le résultat total le plus bas est éliminé.
		- suit 1 série de 5 coups en 150 secondes, dès le commandement.
		- le résultat de cette série est additionné au total précédent. Le participant avec le résultat total le plus bas est éliminé.
		- et ainsi de suite jusqu’à ce que le Roi du tir soit connu.

Classement En cas d’égalité des points, la décision se fait en fonction d’une série supplémentaire, jusqu’à ce que le départage soit établi.

Prix par catégorie 1er rang prix d’une valeur de CHF 400.00
2e rang prix d’une valeur de CHF 200.00
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00
à partir du 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Rois du tir et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup des Finales, au **Centre de la Fête** **XXXXX** (vers 17h00).

Dispositions particulières 1. Chaque tireur ne peut participer que dans une seule discipline.

 2. Les fractions du résultat de qualification ne sont pas prises en
 compte.

**Concours des Vainqueurs de la Fête P25**

**Parrainage**

Armes Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Droit de participation Tous les tireurs participant à la Fête de tir de la SCT ??? peuvent prendre part au Concours des Vainqueurs de la Fête.

Résultat de qualification Total des résultats suivants
Société 100%
Standard 100%
Duel 100%
Série 100%
Cible régionale 100%

 Les 8 participants ayant obtenu les meilleurs résultats de qualification sont admis à la Finale.

 En cas d’égalité de points, la décision se fait en fonction des résultats effectifs des différentes cibles dans l’ordre indiqué ci-dessus.

Inscription Les résultats prix en compte pour la qualification doivent être contrôlés et reportés sur le formulaire «Inscription pour la Finale du Concours des Vainqueurs de la Fête» qui doit être remis au plus tard le **samedi xx.xx.20XX 12h00**, au guichet des «Contrôles».

 Les tireurs qui se sont inscrits s’informeront au sujet de leur droit de participation le samedi xx juin 20xx, de 17h00 à 19h00, en consultant le site internet ou en téléphonant au numéro de contact de la Fête et confirmeront de suite leur participation à la Finale, **sinon ils ne seront pas admis au tir.**

Date/lieu/heure **La Finale a lieu le dimanche XX juin 20XX à XXX.**

 Dès 13h00: Remise des feuilles de stand et de la munition
 16h00: Début de la Finale des Rois du tir

Cible CPP 10

Programme de tir

* + - Max. 1 série de 5 coups d’essai en 150 secondes
		- 2 séries de 5 coups, en 150 chacune, dès le commandement.
		- après ces 10 coups, le participant avec le total le plus bas est éliminé.
		- suit 1 série de 5 coups en 150 secondes, dès le commandement.
		- le résultat de cette série est additionné au total précédent. Le participant avec le résultat total le plus bas est éliminé.
		- suit 1 série de 5 coups en 150 secondes, dès le commandement.
		- le résultat de cette série est additionné au total précédent. Le participant avec le résultat total le plus bas est éliminé.
		- et ainsi de suite jusqu’à ce que les Vainqueurs de la Fêter soient connus.

Classement En cas d’égalité des points, la décision se fait en fonction d’une série supplémentaire, jusqu’à ce que le départage soit établi.

Prix par catégorie 1er rang prix d’une valeur de CHF 400.00
2e rang prix d’une valeur de CHF 200.00
3e rang prix d’une valeur de CHF 100.00
à partir du 4e rang prix souvenir

Proclamation La proclamation des Vainqueurs de la Fête et la remise des prix a lieu aussitôt après le dernier coup des Finales, au **Centre de la Fête** **XXXXX** (vers 17h00).

Dispositions particulières 1. Chaque tireur ne peut participer que dans une discipline.

 2. Les fractions du résultat de qualification ne sont pas prises en
 compte.

#### Approbations

Ce Plan de tir a été approuvé par

??????, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ SCT ???????

 Pour le Comité d’organisation

 Le Président du CO

 ???????????

??????, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ SCT ??????

 Pour le Comité de tir

 Le Président du CT

 ???????

 **Société cantonale de tir ??????**

??????, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le Directeur des tirs

 ???????

 **Fédération sportive suisse de tir (FST)**

??????, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le Préposé aux tirs libres F300

 ???????

??????, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le Préposé aux tirs libres C50

 ???????

??????, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le Préposé aux tirs libres P25/50

 ???????